

RÉUNION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vendredi 16 décembre 2022

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

M.OLLIER - Nous avons le quorum.

Chers collègues, nous avons 30 délibérations inscrites à l'ordre du jour. En cette veille de vacances de Noël, je pense que vous avez beaucoup à faire dans vos communes, moi le premier. Ces 30 délibérations ne devraient pas poser de problème, sauf deux débats que nous aurons pendant ce Conseil métropolitain.

L'hémicycle du CESE étant aujourd'hui occupé par le gouvernement, M. le préfet de région, Marc GUILLAUME, a accepté de nous accueillir dans cette salle, afin que nous tenions notre Conseil métropolitain. En votre nom à tous, je l'en remercie.

Je vous propose de désigner M. BOULARD en tant que secrétaire de séance. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

A. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 octobre 2022

M.OLLIER - Y a-t-il des observations ? Nous n'en avons pas reçu par ailleurs.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté.

B. Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Bureau et au

Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. OLLIER - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

C. Délibérations

❖ Centres-Villes Vivants

1. Foncière Centres-Villes Vivants : présentation des projets d'actes de la future société d'économie mixte

M. OLLIER - Je cède la parole à Marie-Christine SEGUI, qui est la déléguée à Centres-Villes Vivants, pour nous présenter cette première délibération.

Mme SEGUI - Merci, Monsieur le Président.

C'est un dossier très important qui concerne la revitalisation des centres-villes vivants et des centralités urbaines. Cette délibération est la consécration de notre dossier Centres-Villes Vivants et centralités urbaines. Nous avons passé un certain nombre d'étapes. Aujourd'hui, il s'agit d'entreprendre la création d'une société d'économie mixte métropolitaine qui va apporter un point supplémentaire, puisque cette foncière va permettre l'acquisition, la gestion, la commercialisation et la cession des murs et fonds commerciaux qui seront répertoriés dans les communes. Ce sera un grand service que nous rendrons à cet effet aux communes.

La Foncière a pour ambition d'accompagner de manière personnalisée et durable les communes pour faire émerger et mettre en œuvre des projets innovants et structurants *via* des stratégies de renforcement des polarités commerciales.

À ce jour, 386 cellules commerciales ont été identifiées, ce qui représente une surface totale de 50 000 mètres carrés. À cet effet, La Métropole du Grand Paris et la Caisse des dépôts et consignations ont organisé un tour de table financier et travaillé un projet de pacte d'actionnaires et de statuts, à la suite de la décision prise par notre conseil métropolitain, le 1^{er} juillet 2022, de création de cette SEM.

S'agissant de la répartition du capital de la SEM qui est aujourd'hui envisagée, la Métropole du Grand Paris participera à hauteur de 17 M€, la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 6,5 M€, la CIC Paris Ile-de-France à hauteur de 400 000 €.

Le dossier sur les participations n'est pas clos, puisque des discussions sont en cours, notamment avec la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France et la SEMMARIS, ainsi qu'avec certains autres établissements bancaires, pour accompagner cette SEM qui va être créée, si vous l'acceptez, mes chers collègues, au cours de ce conseil métropolitain.

M. OLLIER - Merci, Marie-Christine, et merci pour ton travail pour Centres-Villes Vivants. Je me permets de renforcer ton argumentaire afin de bien caler la réflexion de la métropole depuis qu'elle existe. Fondé sur le droit de préempter les baux commerciaux, que les communes ont obtenu à la suite de la loi dite Ollier, j'ai pensé qu'il était opportun que les communes, surtout les plus défavorisées, n'aient pas à payer pour les achats de baux commerciaux lorsqu'elles veulent préempter, car toutes n'ont pas les moyens de le faire, et même pour celles qui ont les moyens, c'est très compliqué.

Si vous en êtes d'accord, cette Foncière se substituera aux communes pour payer (à leur place) l'achat des baux. À la demande des maires et seulement des maires, nous avons élargi, dans les statuts, cette possibilité à l'achat des murs également. Quant aux baux commerciaux à revendre, ils seront revendus

aux commerçants de proximité que le maire choisira. C'est le même dispositif, mais la commune ne paie pas. C'est la Foncière qui paiera.

Je remercie Paul MOURIER, notre Directeur général, qui a énormément travaillé pour réaliser le capital. C'est vrai que nous sommes le plus grand contributeur, mais je remercie sincèrement la Banque des territoires qui nous a énormément aidé et Richard CURNIER, son directeur. Je remercie la caisse des dépôts. Je remercie Dominique RESTINO, le Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie et tous ceux qui vont nous aider. Nous sommes en cours de discussion avec trois banques pour qu'elles renforcent le capital. 23 à 24 millions seront immédiatement opérationnels, à partir du premier trimestre 2023, afin de pouvoir répondre aux premières demandes que vous serez susceptibles de faire.

Je pense que c'est un grand pas en avant pour aider les maires. Tout à l'heure, nous parlions de la possibilité de pouvoir aider les maires. Avec cette délibération, nous sommes en train de démontrer que nous le faisons d'une manière magistrale.

Y a-t-il des questions ?

M. MEUNIER - Merci, Monsieur le Président.

Le groupe écologiste soutient fortement la création de cette foncière commerce, vous l'avez dit, Monsieur le Président, à la fois pour préempter les locaux et les fonds. C'est très important.

(Des conseillers, conseillères en visio signalent ne pas entendre M. MEUNIER)

M. OLLIER - Nous entendons très bien dans l'hémicycle, les gens à distance ne nous entendent pas. Est-ce que vous m'entendez lorsque je parle ?

(Des conseillers, conseillères en visio : « Oui. »)

M. MEUNIER - Je fais un test. Est-ce que vous m'entendez ?

M. OLLIER - J'ai compris que vous alliez voter la délibération ?

M. MEUNIER - Oui, mais j'aimerais être plus complet.

M. OLLIER - Dis-le devant l'hémicycle, je suis désolé pour les autres.

M. MEUNIER - C'est un outil de reconquête. Il faut continuer à s'attaquer aux causes. Les commerces désertent les centres-villes pour deux raisons principales et nous aurions tort de l'oublier. La première est l'explosion du commerce en ligne.

M. OLLIER - Excusez-moi, compte tenu que la liaison ne fonctionne pas, Émile MEUNIER va développer son argumentaire devant l'hémicycle, qui est quasiment plein ici, et ceux qui n'entendent pas, j'en suis sincèrement désolé.

M. MEUNIER - Il est important de se dire qu'il y a des causes pour lesquelles les commerces quittent les centres-villes, car il n'y a pas de fatalité.

La première est l'explosion du commerce en ligne face à laquelle on a l'impression de ne rien pouvoir faire. Nous proposons des choses simples, par exemple lutter contre les Dark stores. Nous avons proposé un vœu, nous pourrions peut-être y revenir lors d'un prochain conseil.

Nous avons également proposé de limiter la livraison expresse à moins de 24 heures. Faut-il être livré en moins de 24 heures ? Nous pensons que non.

Enfin, il y a la lutte contre les grands centres commerciaux. Nous avons un SCoT, nous pouvons encore agir afin d'éviter l'implantation des très grandes surfaces. Gare Austerlitz, il y a une surface commerciale de 20 000 mètres carrés, est-ce vraiment utile quand on veut sauver le petit commerce ?

Je vous remercie pour votre écoute, et merci, Monsieur le Président.

M. OLLIER - La Foncière est une réponse face aux Dark Stores. Si un Dark Store souhaite s'installer, le maire peut faire préempter le bail, voire les locaux par la Foncière, ce qui permettra d'empêcher son installation. C'est un élément positif par rapport à votre souhait.

Le SCoT a été voté à hauteur de 94 % par notre Conseil métropolitain. Nous l'appliquerons et d'ailleurs nous avons déjà commencé.

Par conséquent, nous allons tous dans le même sens. Je remercie Émile MEUNIER pour son intervention qui ajoute aux effets positifs de la Foncière.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Finances

2. Fixation des attributions de compensation définitives pour l'année 2022

M. LAURENT - Chers collègues, il s'agit de délibérer sur la fixation des attributions de compensation définitives pour l'année 2022.

Vous le savez, les attributions de compensation sont un flux financier, entre la Métropole et chaque commune, visant à neutraliser les transferts de produits et de charges. Entre 2020 et 2022, aucune nouvelle réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) n'a été organisée pour identifier des transferts de charges. Il s'ensuit que le montant des attributions de compensation définitives, au titre de l'année 2022, reste inchangé par rapport au montant provisoire notifié.

Pas de changement par rapport aux attributions notifiées en début d'année.

(Plusieurs intervenants : « Pouvons-nous voter en ligne ? »)

M. OLLIER - Oui, vous pouvez voter en ligne.

Tout à l'heure, j'ai demandé les avis contraires et les abstentions. J'ai dit que la délibération était adoptée, puisque je n'ai vu aucune main se lever ni dans la salle ni à l'écran. Personne n'a manifesté l'intention de prendre la parole au moyen de la main jaune qui doit s'afficher devant mes yeux. Par conséquent, la délibération est réputée adoptée.

Pour cette deuxième délibération, si vous souhaitez intervenir, appuyez sur votre main jaune, je le verrai et je vous passerai bien volontiers la parole.

En 2016, nous avons pris un engagement avec Gilles CARREZ. J'ai dit que cet engagement serait respecté pour les attributions de compensation tous les ans. J'ai tenu la parole que j'ai donnée en votre nom, à savoir que les attributions de compensation ne diminueraient pas, et que même si elles devaient diminuer, la Métropole compenserait afin qu'ils puissent recevoir la même chose qu'en 2016.

Nous respectons notre engagement, c'est pourquoi Philippe LAURENT a fait ce rapport qui est important pour les attributions de compensation.

Je cède la parole à Pierre-Christophe BAGUET.

M. BAGUET - Chers collègues, je profite de ce point financier pour évoquer un sujet qui nous préoccupe depuis de nombreuses années. Vous connaissez la pagaille généralisée qui règne en ce moment, au Parlement comme un peu partout ailleurs.

Hier après-midi, le gouvernement a déposé un nouveau texte sur la loi de finances rectificative 2023 en engageant sa responsabilité sous l'article 49.3. Ce nouveau texte va être débattu très prochainement.

Depuis de nombreuses années, nos débats sont pollués sur le schéma de financement des territoires et de la métropole. Depuis des années, le gouvernement tergiverse et nous met en difficulté, incapable de prendre des décisions. Bon an mal an, on en arrive à irriter le Conseil constitutionnel qui estime que ce *statu quo* n'est ni raisonnable ni constitutionnel. Un consensus a été trouvé au Sénat et à l'Assemblée nationale autour d'une nouvelle proposition de répartition du schéma de financement des territoires et de la Métropole du Grand Paris.

Grosso modo, les amendements précédents qui ont été approuvés et l'accord précédent qui avait été approuvé, notamment par Patrick OLLIER, les territoires et le gouvernement, reposaient sur une situation économique extrêmement tendue où les finances de la MGP auraient pu être menacées puisqu'on parlait à l'époque d'une baisse de la CVAE. Cette année, les projections 2023 montrent que la dynamique de la CFE va s'élever à 30 M€, celle de la CVAE à 100 M€. Sur cette base, les deux assemblées ont proposé au gouvernement un amendement (40 ter) permettant aux territoires de percevoir la totalité de la CFE (le stock plus la dynamique), à la métropole de percevoir la totalité de la CVAE (le stock plus la dynamique).

Cette solution présentait un double intérêt. D'abord, elle confortait les finances de la métropole sans les mettre en péril. Ensuite, elle permettait aux territoires de récupérer cette dynamique de 30 M€ en fonctionnement – c'est ce qui est important. En effet, si la métropole récupérait aujourd'hui la totalité de la CVAE et de la CFE, elle ne pourrait aider les territoires et les communes que de manière indirecte *via* de l'investissement. Or, le problème quotidien des maires est aujourd'hui de boucler le budget de fonctionnement. Certains territoires sont menacés, ils vont devoir fermer des piscines, arrêter des activités. C'est donc extrêmement compliqué. Soit les territoires ferment des activités, soit ils les maintiennent, mais ils augmentent le FCCT et ce sont les mairies qui paieront au bout du compte.

Le président, Patrick OLLIER, le répète souvent dans cette instance, nous sommes la métropole des maires. À partir du moment où nous pouvons rendre un service, pendant l'année 2023, aux maires membres de la métropole, et détendre les relations, qui sont tendues depuis quelques années, entre la métropole et les territoires, à l'unanimité des 11 présidents de territoires, nous proposons au président Patrick OLLIER de saisir cette possibilité d'ouverture et de faire un geste d'apaisement à l'égard des territoires, et surtout, au profit des maires.

J'ai voulu présenter un vœu, mais notre règlement intérieur ne nous permet pas de présenter des vœux dans les 48 heures. Je rappelle que le texte est sorti hier. Notre règlement intérieur stipule que nous pouvons déposer éventuellement des amendements sur des rapports présentés, mais encore une fois, il y a un certain délai à respecter. Sur le plan technique ou juridique, je reconnais que nous sommes borderline. Mais, l'urgence vient du fait que le texte est sorti hier.

D'une part, si nous avons l'unanimité pour aborder ce vœu – que je transformerais en amendement – nous pourrions l'étudier maintenant. D'autre part, ce geste d'apaisement nous permettrait de demander au gouvernement de rétablir l'article 40 ter, qu'il a supprimé unilatéralement entre le texte qui est sorti des assemblées et la loi de finances 2023 qui est sortie hier avec l'article 49.3.

Techniquement parlant, ce geste peut être critiquable car ce n'est pas une assemblée métropolitaine qui va modifier les textes de loi. Nous avons été parlementaires, nous connaissons la mécanique parlementaire. En revanche, nous pouvons envoyer un signal très fort au gouvernement pour lui dire qu'il a humilié le Parlement, et que nous, les 131 maires de la métropole, nous sommes tous solidaires à notre niveau. Nous souhaitons envoyer ce signal fort.

Je peux vous assurer que ce message sera entendu ; je ne sais pas à quel niveau. Il pourrait être pris en compte techniquement, même si c'est compliqué, parce que le 49.3 va être étudié cet après-midi

jusqu'à lundi ; nous avons donc très peu de temps pour intervenir. En revanche, cette possibilité existe, il faut la saisir.

Par la suite, si le gouvernement est décidé à entendre notre message collectif, il existe tout un tas d'autres possibilités législatives pour faire des modifications afin de rassurer tout le monde. Cela peut se faire dans le cadre d'un amendement financier, dans le cadre de la loi de finances rectificative qui est étudiée chaque année entre juin et juillet.

Mes chers collègues, le plus important est que nous adressions un message d'unité et de solidarité au gouvernement sur le fait que nous devons aider les maires et les territoires à assurer le quotidien.

Voilà l'objet de cet amendement. J'en ai quelques exemplaires, nous pouvons les distribuer. C'est important. Cela n'hypothèque pas du tout l'avenir de la Métropole. Cela permet d'envoyer un signal extrêmement fort au gouvernement pour qu'il prenne en compte la demande des maires que nous sommes – qui sont confrontés au quotidien.

Voilà l'intervention que je souhaitais faire, Monsieur le Président. Bien sûr, comme je suis quelqu'un d'extrêmement correct, j'avais prévenu Patrick, hier par téléphone, ainsi que mon président de groupe. À l'initiative de Mathieu HANOTIN, le président de l'Alliance des territoires, nous avons fait distribuer à certains ce projet d'amendement, qui a été vu et revu, et qui été déposé extrêmement tardivement aujourd'hui, je le reconnais.

M. OLLIER - Je cède la parole à Patrice LECLERC.

M. LECLERC - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, j'avais également prévu de me saisir de cette délibération pour intervenir à ce sujet. Le groupe Front de gauche et Citoyens conteste également la réécriture de ce projet de loi de finances 2023 par le gouvernement. Le débat budgétaire avait montré un consensus des différents groupes parlementaires pour proposer que la CFE reste pour les EPT. Je rappelle que les communes se sont vu retirer la taxe professionnelle, la CFE, qu'elles subissent la suppression de la taxe d'habitation et que ce sont elles qui financent les territoires. Chaque suppression de ressources aux territoires a pour conséquence soit l'augmentation des contributions financières des communes aux territoires, soit la suppression d'activités.

En utilisant le 49.3, le gouvernement prévoit le reversement à la MGP des deux tiers de la croissance de CFE de l'EPT. Pour nous, ce n'est pas acceptable. Cet argent (plusieurs millions) va manquer aux territoires, et donc, aux habitants de la Métropole. Pire, il se dit que la MGP se serait engagée à utiliser ces sommes pour les investissements dans les JO. Bref, l'État pique dans les poches des communes et des territoires pour financer ce qu'il devrait financer.

Notre groupe estime que la Métropole ne peut pas et ne doit pas se développer en supprimant des moyens aux communes et aux territoires. Notre métropole ne doit pas jouer le jeu du gouvernement qui fait des cadeaux de baisse d'impôts et pique ensuite dans les caisses des collectivités pour financer ces cadeaux au CAC 40.

Nous soutiendrons l'amendement s'il est proposé au vote. Merci.

M. OLLIER - La parole est à Jean-Jacques GROUSSEAU.

M. GROUSSEAU - Monsieur le Président, je vous remercie de me laisser la parole en lien avec les élus du groupe socialiste de la Métropole. Je ne répète pas ce qui a été dit par mon collègue du groupe Front de gauche, l'essentiel a été dit.

À notre sens, ce revirement, qui s'est produit il y a moins de 48 heures, constitue un vrai point de rupture pour les territoires, parce que cela va à l'encontre de tout ce qui a été fait depuis plusieurs années, dans le cadre d'un équilibre délicat qui avait été trouvé entre la Métropole, les communes et les EPT à chaque projet de loi de finances. La méthode constitue également un vrai point de rupture, à travers un moment passé aux forceps et ce 49.3.

Cela a été dit tout à l'heure, les communes sont en première ligne. Les services publics gérés par les territoires, par les communes, les services publics culturels, sportifs et autres sont impactés par cet amendement. Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvres, cela représente une perte de 4 M€ alors que nous cherchons déjà 10 M€, en raison de l'inflation que nous connaissons tous.

Je souscris à tout ce qui vient d'être dit. Si cet amendement devait aller au bout et se traduire dans les finances des EPT et de la Métropole l'année prochaine, ce serait un vrai point de rupture. Je pense que l'ensemble des territoires sont unanimes contre l'amendement qui a été proposé par l'Assemblée nationale ce week-end.

Je pense que nous devons ouvrir le débat entre nous et trouver des solutions collectivement, car il y a un très large consensus entre les territoires à ce sujet. Je souscris pleinement au fait que l'amendement qui est déposé aujourd'hui, certes en dehors des délais, soit instruit, débattu et fasse l'objet d'une décision politique de notre part. Merci beaucoup.

M. OLLIER - La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il me semble que cette discussion est extrêmement importante...

M. RAIFAUD - J'espère qu'un maximum de collègues entend ce qui se dit cet après-midi parce que c'est important. Je suis surpris de voir ce projet de vote, ce n'est pas exactement ce que nous avons anticipé. Je comprends que la question de l'équilibre entre les ressources de la Métropole, des communes et des territoires est absolument essentielle. Je me pose la question de l'harmonisation des taux qui fait partie de la discussion sur les finances métropolitaines. Aujourd'hui, les taux de CFE sont de 16,5 % à Paris, 20 % dans une partie des Hauts-de-Seine, 40 % en Seine-Saint-Denis, Est Ensemble, Plaine commune 40 %. Comment voulez-vous que nous restions dans une métropole avec un tel dumping fiscal ? Ce n'est pas possible. Le département le plus pauvre et le département le plus riche de France font partie de cette métropole, nous devons également faire porter la discussion sur cette dimension.

En ce qui concerne les territoires, il s'agit de faire en sorte que les territoires qui exercent des compétences et qui sont dynamiques vis-à-vis de leurs communes puissent continuer d'avoir les ressources, de les exercer, mais dans le cadre d'une solidarité qui doit être organisée à l'échelle métropolitaine. C'est cela que nous devons travailler.

J'ai l'impression que l'on est en train de reconduire le compromis qui avait été trouvé. À quel moment allons-nous nous poser sérieusement la question des finances dans cette métropole ? Je ne crois pas que nous puissions le faire cet après-midi sur un coin de table.

M. OLLIER - La parole est à Ludovic TORO.

M. TORO - Monsieur le Président, chers collègues, c'est une discussion que nous avons depuis des années et que nous aurons encore pendant des années. Je ne suis pas sûr que le vœu que nous proposons sera vu ou influencera la décision des parlementaires.

Néanmoins, j'ai, devant moi, mon président d'EPT, Xavier LEMOINE, cela ne va pas tenir longtemps. Il va falloir que le gouvernement et les élus prennent une décision. Très clairement, les villes sont à l'agonie, avec des DGF qui se cassent la figure, et je ne parle même pas des fluides. Les EPT vont faire des emprunts. Finalement, qui paiera ces emprunts s'il n'y a pas de "tune" ? Ce seront les mairies et les habitants. Ce sera impossible à prendre en charge.

Nous pouvons émettre un vœu aujourd'hui, vous savez très bien que cela ne changera pas grand-chose. Il aurait fallu aller les voir avant et leur dire : « *Ça suffit.* » Cela fait des années que l'on nous dit la même chose, qu'il va y avoir une décision. Excusez-moi, mais nous avons un Président de la République et des parlementaires, c'est à eux de décider. Ce n'est pas à nous de nous battre entre

nous, et d'ailleurs, nous ne battons pas entre EPT et la Métropole. C'est à eux de décider aussi pour les départements.

Nous n'aurons pas beaucoup d'argent, donc nous ne pourrions pas nous partager l'argent.

M. OLLIER - Merci.

La parole est à Katy BONTINCK.

Mme BONTINCK - Monsieur le Président, bonjour, merci de me donner la parole. Je voudrais intervenir en complément de mon groupe (le groupe socialiste). En tant que vice-présidente de l'EPT Plaine Commune, je ne peux que souscrire à l'ensemble des propos qui ont été tenus. J'invite notre noble assemblée à penser aux services de proximité qui sont rendus aux habitants dans l'ensemble des quartiers de la Métropole.

En tant qu'élue de la Seine-Saint-Denis, je porte forcément un regard sur les besoins particuliers de la Seine-Saint-Denis, mais nous devons parler absolument aussi aux habitants au-delà des grands projets qui sont financés par la Métropole.

Le signal qui est adressé, à travers ce qui s'est passé il y a 48 heures, est vraiment délétère pour l'image que nous renvoyons aux habitants. En tant qu'élus locaux, nous allons devoir revenir vers eux – alors que les budgets des EPT sont votés, nous l'avons fait cette semaine à Plaine Commune, alors que les budgets des villes ont également été votés, c'était hier soir à Saint-Denis –, pour leur annoncer que tous les services de proximité (opérations de propreté, ramassage des poubelles, médiathèques, piscines) qui font notre pacte républicain vont être largement entamés par cette décision.

Sur le fond et la forme de ce qui s'est passé, tout a été dit dans le communiqué de l'Alliance des territoires, nous demandons que soit mesuré l'impact très concret de cette décision, si elle reste en l'état. Nous demandons également que l'on pense à l'image de la Métropole demain, car nous ne pouvons pas porter une double communication auprès des habitants, notamment des quartiers populaires, sur des politiques publiques à deux vitesses entre des grands projets et la proximité.

Nous demandons solennellement à voir une évolution de la situation actuelle.

M. OLLIER - Christine LAVARDE a demandé la parole.

Mme LAVARDE - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Nous demandons que les parlementaires se saisissent de la question. Cette année encore, le Sénat est la seule chambre à en avoir discuté. L'amendement qui est déposé aujourd'hui par le maire de Boulogne-Billancourt reprend ce texte qui avait été voté à l'unanimité du Sénat ; il avait été porté par deux groupes politiques, puis repris par d'autres groupes lors des débats dans l'hémicycle. Il a également fait l'objet d'échanges avec des parlementaires du groupe de la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale, qui étaient d'accord pour avoir une vision de long terme permettant de sanctuariser les finances à la fois de la Métropole et des EPT.

Par conséquent, ce n'est pas faute, pour les parlementaires, de faire des propositions et de discuter. Malheureusement, nous nous heurtons cette année à une décision unilatérale du gouvernement, à la dernière minute, lequel est complètement revenu sur les travaux des parlementaires.

M. OLLIER - Merci, Christine. Michel LEPRETRE a demandé la parole.

Je vous demande d'être concis parce que le temps passe.

M. LEPRETRE - Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref parce que ce qui vient d'être dit me va parfaitement. Je partage. J'ai adhéré au travail qui a été fait par l'ensemble des territoires.

Je souhaite juste rappeler que l'Alliance des territoires et la Métropole avaient parcouru un bout de chemin ensemble, afin de construire des équilibres. J'insiste sur un point : cela a été fait avant que

nous ayons à mesurer les conséquences des problématiques d'énergie. Nous avons élaboré un processus qui nous permettrait aussi d'envisager des échanges à venir, voire une construction partagée, afin d'offrir les services publics dont nos populations ont besoin.

Aujourd'hui, tout cela est balayé d'un revers de main, balayé de manière totalement improvisée par le gouvernement. Je trouve cela insupportable.

Cela a été dit, mais je souhaite insister, je considère que c'est un mépris à l'égard des deux assemblées. C'est très, très, très préoccupant par rapport à ce que cela signifie comme démarche politique à enregistrer. Je considère que nous devons prendre toutes les initiatives. De manière partagée avec la Métropole, nous sommes capables de construire une démarche commune. Il faut le faire. Par ailleurs, nous devons créer les conditions pour que nous nous en sortions.

Ce matin, je travaillais sur le budget de l'EPT. Nous avons eu cette mauvaise surprise, il y a deux jours. Nous devons retravailler toutes nos approches budgétaires. Nous avons déjà suffisamment de problèmes d'énergie à résoudre.

Je crois porter le message de l'ensemble des 24 maires du territoire. Je le dis au conditionnel, car je ne l'ai pas vérifié. Après les avoir alertés, je n'ai reçu aucune critique sur la démarche qui est proposée. Merci à ceux qui l'ont soutenue, je crois qu'il y a bien une unanimité qui est ressentie.

Merci, Monsieur le Président, merci à tous.

Mme DRAI - Je voudrais appuyer ce propos que je trouve très sensé.

M. OLLIER - Allez-y.

Mme DRAI - Ce serait dénué de sens de créer des instances, pour ensuite les priver de leur raison d'être, de leur raison de vivre. Ce serait très ironique, de la part du gouvernement, d'aller plus avant dans cette démarche. En effet, c'est complètement dénué de bon sens de créer des instances pour ensuite ne plus leur permettre de fonctionner correctement.

J'espère de tout cœur que vous saurez appuyer cette demande. Cela devient urgent et nécessaire.

Je ne vous parle même pas du niveau local. Au niveau local, nous résolvons une équation qui devient de plus en plus difficile chaque année. Jusqu'à quand ? Je ne le sais pas. Aller au secours de l'EPT, en plus de boucler notre propre budget, me paraît complètement ubuesque et complètement dénué de sens.

M. OLLIER - Denis LARGHERO a demandé la parole.

M. LARGHERO - Merci, Monsieur le Président.

Je n'ajouterai rien à tous les arguments qui ont été développés, nous nous sentons très solidaires avec ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Vous avez la maîtrise de la séance, vous avez aussi la possibilité de faire droit à cette sensibilité, à cette sorte d'unanimité qui est en train de se faire jour et de s'exprimer autour de nous. Pour avoir échangé avec bon nombre de mes collègues membres de notre groupe, nous sommes solidaires de ce qui a été exprimé par notre collègue BAGUET et d'autres qui se sont exprimés avant nous. Nous sommes certains que vous saurez proposer une solution qui sera respectueuse de cet accord qui avait été trouvé, d'ailleurs grâce à vous, il faut bien le dire également.

M. OLLIER - Merci. Je vais répondre.

D'abord sur la forme, j'ai reçu les propositions de Pierre-Christophe BAGUET une demi-heure avant le début de la séance. Je ne peux pas faire une exception à Pierre-Christophe qui est un ami, pas plus que j'en avais fait à l'époque à Sylvain RAIFAUD qui avait déposé des amendements et des vœux hors délais ; j'avais refusé qu'il le dépose. Ce qui est vrai pour l'un est vrai pour l'autre. J'avais adressé ce même refus à Patrice LECLERC aussi. J'applique le règlement qui, dans son article 17, stipule que les vœux doivent être déposés 8 jours avant la séance, les amendements 2 jours avant. Donc, je ne peux pas faire d'exception à la règle.

Sur le fond, j'ai bien entendu les arguments. Je sais très bien ce qui se passe, je ne suis pas complètement dupe de ce qui vient de l'Est et des représentants des différents territoires. Je comprends très bien l'Alliance des territoires, présidée par Mathieu HANOTIN avec beaucoup de talent et compétence, dont la plupart des représentants se sont exprimés aujourd'hui. Je ne peux pas leur reprocher d'être d'accord avec ce qu'ils avaient visiblement négocié avec le député du Val-de-Marne, d'ailleurs sans que la Métropole en soit informée, pour qu'un amendement soit adopté et il l'a été. Je ne discute pas de cela, ce n'est pas mon problème.

En tant que président de la Métropole, mon problème est de faire respecter les accords qui ont été passés entre la métropole et le gouvernement d'une part, de regarder les chiffres d'autre part.

Le gouvernement ne fait que respecter l'accord qu'il a passé avec la Métropole, il y a quatre ans – il ne fait que cela. Il y a trois années budgétaires, quatre puisque nous discutons au mois de novembre avant l'année suivante. Il y a eu un amendement à la suite d'un conflit très fort avec les présidents des territoires. Je veux que les choses soient équilibrées, je n'ai aucune vindicte contre les territoires, la Métropole est un périmètre qui travaille de manière uniforme avec les maires ; les territoires n'ont pas de relation fonctionnelle avec la Métropole, ce sont les maires. J'avais accepté cet amendement qui nous fait perdre 55 M€ par an à travers la dotation d'intercommunalité. Je l'ai accepté. Depuis trois à quatre années budgétaires, la Métropole perd 55 M€ par an. J'ai pensé que cet effort que nous faisons sur nos finances permettait d'aider les territoires.

À l'époque, le gouvernement avait négocié avec la Métropole et avait proposé cet amendement d'apaisement. Je l'avais accepté avec votre accord, notamment celui des groupes majoritaires. À l'époque, j'avais bien dit : « M. MACRON veut changer la gouvernance de la Métropole. Donc, si vous voulez changer les finances de la Métropole, attendons que la loi soit votée. Une loi votée, c'est pour la totalité du fonctionnement de la Métropole, aussi bien les compétences, les finances que le périmètre. Dans ce cas, cet accord vaut pour un an. Dans un an, je pense que le Président aura mis en place le changement de la Métropole. S'il ne le fait pas, il faut renouveler cet accord tous les ans et j'accepte de perdre 55 M€ tous les ans, parce que c'est justice de renouveler un accord que l'on a passé. »

Le gouvernement a pris l'engagement de faire comme je viens de le dire. Il a renouvelé l'année suivante. Le gouvernement n'a pas déposé de loi pour changer l'organisation de la Métropole. Il a renouvelé cette année et n'a toujours pas déposé de loi pour réformer la Métropole. Et, au moment de la dernière lecture parce que c'est tout à fait logique, le gouvernement dépose le 49-3 avec l'amendement qui reconduit l'accord de l'année dernière et de l'année précédente pour l'année prochaine. C'est tout à fait logique.

Ce n'est pas un nouveau texte. J'ai été parlementaire pendant 30 ans, j'ai été ministre des Relations avec le Parlement, je crois savoir comment les choses se passent et je connais la Constitution. Il est aujourd'hui impossible de changer quoi que ce soit dans le texte du gouvernement. L'engagement et la responsabilité ont été faits hier après-midi, c'est terminé. Même le gouvernement ne peut pas changer son texte. Par conséquent, je suis désolé, mais je suis responsable, voter un vœu pour demander au gouvernement de changer son texte ne me paraît pas très cohérent.

Jean-Jacques GROUSSEAU a dit : « *On rompt les équilibres qui existent depuis plusieurs années.* » Le gouvernement respecte les équilibres qui sont prévus depuis plusieurs années, il ne rompt rien du tout. Cet amendement avait été conçu par un parlementaire avec des élus qui l'avaient probablement accepté, cet amendement-là rompait les équilibres, mais la reconduction d'un accord depuis trois ans ne rompt rien du tout, parce que cela fait trois ans qu'il existe.

Sur le plan financier, je dis deux choses. J'espère que nous allons voter les attributions de compensation qui concernent les communes. En 2016, la Métropole a décidé de servir d'amortisseur pour les attributions de compensation. C'est une décision que nous avons prise dans notre hémicycle avec Gilles CARREZ, qui était à l'époque responsable. J'avais donné mon accord à Gilles. Écoutez-bien

ce que nous avons décidé, car c'est extrêmement important. Le Conseil métropolitain peut décider de diminuer les attributions de compensation.

M. BAGUET - Cela ne va pas rassurer les maires.

M. OLLIER - C'est la loi. Je n'annonce rien du tout, j'explique la loi.

En 2017 pour le budget 2017, la Métropole aurait pu décider de diminuer les attributions de compensation parce que la loi le permet. Si la Métropole a besoin de financements pour ses propres engagements, elle peut diminuer les attributions de compensation. Comme nous sommes la métropole des maires, j'ai trouvé cela inconvenant pour les maires et Gilles CARREZ était d'accord avec moi. Ensemble, nous avons conclu un accord. Je respecte strictement cet accord depuis que la Métropole existe. Non seulement nous n'avons pas touché aux attributions de compensation, mais lorsqu'elles diminuent pour une commune, la Métropole met la main à la poche pour compenser afin que la commune touche les mêmes attributions de compensation que celles qui ont été solidifiées en 2015.

Pierre-Christophe, nous avons déjà rempli un rôle. Oui, nous pourrions changer les choses, mais nous ne le ferons pas parce que je veux défendre les mairies. Cela nous fait perdre 210 M€. Ils sont perdus puisque la Métropole ne les a pas dans son budget d'investissement. Depuis 2017, cela nous a fait perdre 210 M€, dont nous n'avons pas pu nous servir, parce que cela sert à compenser pour les communes qui auraient moins d'attributions de compensation. Je pense que la Métropole joue son rôle de compensateur pour aider les maires, je voudrais tout de même que l'on s'en souvienne.

Ensuite, vous parlez de la CFE. Concernant la dynamique de CFE, ce que je vais vous dire est assez stupéfiant et j'ai moi-même du mal à le comprendre. En 2001, la dynamique était de 31 M€, c'est-à-dire que les territoires gardent le socle de la CFE qu'ils perçoivent toujours. La dynamique, c'est la progression de la CFE. Cette répartition deux tiers/un tiers fait que sur la dynamique qui était de 30 M€ en 2021, la Métropole a reçu 20 M€ et les territoire 10 M€. Et là, vous dites : « *C'est scandaleux, les territoires n'ont pas assez.* » Je le comprends très bien. Nos deux tiers sont annuels tandis que cela se cumule tous les ans pour les territoires. En 2022, la dynamique était de 30 M€, -je crois que c'est le chiffre-, la Métropole reçoit 20 M€, les territoires reçoivent 10 M€ plus les 30 M€ qu'ils ont déjà reçus l'année précédente. Cela se cumule, et donc, ils reçoivent 40 M€. En 2023, si c'est le même système avec 30 M€ de dynamique, cela signifie que la Métropole recevra toujours 20 M€ et les EPT 70 M€.

Je veux bien qu'on m'explique que l'amendement du député avait peut-être des vertus, mais aussi des défauts. D'abord, le gouvernement respecte les engagements qu'il a pris vis-à-vis de la Métropole, il y a quatre ans, je trouve que c'est la moindre des choses. Ensuite, lorsque vous voyez ces chiffres, c'est tout de même énorme. Moi, je ne me plains pas. Avec ma commune, j'ai 5 millions de flux, 15 millions l'année prochaine. Je ne demande pas à la Métropole de payer. Je fais des économies, je vais probablement supprimer des services ; cela va être dramatique. Je pense que nous sommes tous dans la même situation, chers collègues, moi comme vous, vous comme moi. Je n'ai pas *a priori* de volonté de défendre plus les uns que les autres, je veux être juste.

Cette affaire de CFE nous a fait perdre 243 M€, avec ces cumuls, depuis qu'elle est en place. Lorsque vous ajoutez les 210 M€, depuis 2017, cela fait 453 M€ que la Métropole a laissé répartir vers les territoires ou les communes. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Personne n'en parle, c'est bizarre. Personne ne dit : « *La Métropole, c'est bien, voilà ce qu'elle nous répartit.* » Je comprends très bien que l'on veuille trouver scandaleux une méthode consistant à respecter des engagements. Je comprends très bien que l'on veuille émettre des vœux pour des choses à laquelle la Métropole n'a jamais été associée.

Pierre-Christophe, je suis sensible à ce que tu dis lorsque tu parles des communes, mais la Métropole n'est pas le Parlement. Je ne veux pas m'engager dans ce genre de débat car nous ne sommes pas au Parlement. En revanche, la Métropole, ce sont les maires et les territoires. Nous avons utilisé la dotation de solidarité communautaire (DSC). Souvenez-vous, je l'ai engagée une fois pour le Covid.

Nous avons apporté des aides aux communes, Philippe LAURENT et Alexandra CORDEBARD nous avaient soutenus dans cette opération.

Si cette DSC doit être réactivée, Pierre-Christophe, et si, comme tu le dis, nous avons des revenus exceptionnels, moi, je n'ai pas de chiffre officiel. Tout à l'heure, tu as reconnu que nous n'avions pas de chiffre officiel.

M. BAGUET - On a des estimations.

M. OLLIER - Oui, nous avons des estimations. Si c'est comme les sondages pour la Coupe du monde de football, nous aurions été éliminés au premier tour. Je plaisante. Ce sont des estimations, je n'ai pas de chiffre officiel.

Si ces estimations sont confirmées et que nous avons des revenus forts, comme nous sommes la Métropole des maires, s'il y a des complications de gestion pour les communes, cela ne me gêne pas du tout de réactiver la dotation de solidarité communautaire, parce que nous sommes la Métropole et parce que nous pouvons le faire, parce que je suis maire et que je suis d'accord pour le faire, afin d'aider les communes qui ont besoin de moyens de fonctionnement supplémentaires – pas à 100 %, cela voudrait dire que nous donnerions 10 M€ à Rueil et je ne les demande pas.

Je suis d'accord pour réactiver ce moyen dont nous disposons. Mais nous ne disposons pas du moyen de changer la loi au Parlement parce que c'est terminé. En revanche, pour la Métropole, je suis d'accord. Si Philippe LAURENT me donne son accord, je vois qu'il approuve, je suis d'accord pour que nous puissions réactiver la dotation de solidarité communautaire. Si cela s'avère nécessaire, j'organiserai une réunion de l'Assemblée des maires, nous discuterons ensemble pour organiser ce système. Je prends l'engagement de le faire, je n'ai aucun souci avec cela.

Voilà comment je peux répondre à vos différentes demandes et j'espère que cela vous donnera satisfaction, parce que je ne peux rien dire de plus. Malheureusement, je ne suis pas le gouvernement.

M. BAGUET - Je considère que le respect des accords passés avec le gouvernement vaut largement le respect du Parlement d'un côté, le respect de notre assemblée de l'autre. Le gouvernement peut respecter le Parlement et la Métropole. Tu te réfugies derrière le fait qu'il y a un accord avec le gouvernement. Encore une fois, la situation économique n'est pas celle qui prévalait il y a trois ans, puisque nous étions face à une perspective de baisse significative de la CVAE qui mettait en péril les finances de la MGP. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, les finances de la MGP ne sont pas menacées, il y a des excédents, il n'y a pas de problème au moins pour l'année 2023.

Tu parles de la dotation de solidarité communautaire, mais elle ne répond pas à la problématique des territoires, puisque c'est de l'argent qui est versé aux communes. En raison du transfert de compétences, des territoires ont récupéré des biens culturels et sportifs qu'ils vont devoir faire tourner. Comment va-t-on faire dans les territoires et dans nos communes ? Les communes vont recevoir une dotation de solidarité communautaire de la MGP, elles devront reverser tout cela aux territoires. C'est une usine à gaz, cela me paraît compliqué. Franchement, on pourrait faire bien plus simple. Nous demandons au gouvernement de se réapproprier l'article 40 ter, ce qui simplifiera les choses.

Le débat n'est pas uniquement technique et comptable, tu le sais bien, il est politique. Je reconnais que nous sommes hors des clous, parce que j'ai déposé cet amendement trop tardivement. Encore une fois, l'article 14 de notre règlement intérieur stipule que nous pouvons déposer des amendements dans un délai réduit en cas d'urgence. Or, le texte est sorti dans un laps de temps réduit, il y a 24 heures, nous pouvons très bien nous positionner sur ce sujet.

Je répète que la DSC ne répond pas à la problématique que nous soulevons aujourd'hui. Il faut trouver d'autres solutions, je ne sais pas lesquelles. Le plus important est que nous fassions passer un message très fort au gouvernement, parce que cela ne peut pas continuer comme cela.

M. OLLIER - Le message très fort, je pense que l'Alliance des territoires l'a fait passer.

M. BAGUET - Pour l'instant, il n'est pas concret.

M. OLLIER - Ce n'est pas parce qu'un message est très fort qu'il doit obligatoirement donner les résultats escomptés. J'ai passé de nombreux messages au gouvernement, j'ai même demandé une loi pour réorganiser la Métropole, on me l'avait promise, elle n'est toujours pas là.

Je respecte les choses telles qu'elles doivent se passer, parce que je suis président et que le président doit être respectueux de tout ce qui doit se passer dans l'hémicycle. En l'espace d'une demi-heure de discussion, je ne suis pas capable de décider de quelque chose qui bouleverse les dispositions financières tant pour les territoires que pour la Métropole. Je n'ai aucun chiffre d'appréciation concernant les budgets des territoires. J'ai demandé aux territoires de me transmettre leurs budgets, nous ne les avons pas reçus. Je n'ai aucun chiffre d'appréciation. Je veux bien croire ce que tu me dis, je le comprends très bien. Michel LEPRETRE le dit, je le comprends très bien. Xavier me le dirait de la même manière, je le comprendrais. En l'espace d'un débat, je ne peux pas dire *Vous avez tout à fait raison, nous votons quelque chose qui bouleverse complètement l'organisation des finances de la Métropole et des territoires*. C'est stupéfiant que l'on ne puisse pas attendre une loi qui fixe définitivement les choses pour la Métropole, et que, au détour d'un incident avec le Parlement et le gouvernement, l'on décide ici – brutalement – de changer l'organisation des finances de la Métropole et des territoires. Je ne peux pas m'y résoudre parce que je n'ai aucun élément financier d'appréciation.

Je vous ai dit ce que la Métropole dépense ou ce qu'elle ne gagne pas pour aider les communes. Les communes ou les territoires ont reçu près de 500 M€, ce n'est pas rien. Je suis prêt à mettre en place la dotation de solidarité communautaire. Si c'était nécessaire, nous ferions une Assemblée des maires.

Tout à l'heure, en réunion de groupe, tu m'as dit que c'était pour aider les maires et les mairies. Maintenant, tu dis que c'est pour aider les territoires.

M. BAGUET - Cela revient au même.

M. OLLIER - Dans ce cas, je suis prêt à mettre en place la dotation de solidarité communautaire pour aider les mairies qui en ont besoin. Je le ferai. En tant que président de la Métropole, j'ai le pouvoir de le faire et je suis certain que vous l'accepterez.

Aujourd'hui, je ne peux pas faire voter quelque chose qui désorganise les finances de la Métropole. Non seulement j'en suis incapable, mais surtout, je ne peux pas l'accepter. Cette décision verrait la Métropole se substituer au gouvernement, faire une injonction au gouvernement, lequel ne peut pas accepter. L'article 49.3 a été engagé, l'on ne peut rien changer. Même si le gouvernement le voulait, il ne le pourrait pas. C'est l'ancien ministre des Relations avec le Parlement qui vous le dit.

Je veux bien que l'on fasse des choses, mais je ne peux pas m'amuser à faire des choses que l'on ne peut pas faire.

Je suis d'accord pour aider les communes, je suis d'accord pour que nous en reparlions en Assemblée des maires, parce que c'est aux maires de décider. Si nous avons les produits attendus que tu annonces, tant mieux, nous pourrions enclencher un processus d'aide aux communes qui en ont besoin, sous la forme d'une dotation de solidarité communautaire. Je suis d'accord pour le faire et je prends l'engagement de le faire. Je ne peux pas aller plus loin.

Voilà ce que je peux répondre à vos interventions. Pour moi, le débat est clos.

M. BERRIOS - Je souhaite intervenir, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Pourquoi n'es-tu pas arrivé tout à l'heure lorsque nous avons eu le débat ? Nous venons de clôturer le débat.

M. BERRIOS - Parce que je ne pouvais pas être là, Monsieur le Président, mais le débat n'est pas clos. Si vous voulez me faire taire, vous me le dites et je me tairai.

M. OLLIER - Non, je ne veux pas vous faire taire.

M. BERRIOS - Premièrement, l'accord qui a été pris il y a quelques années a brutalement rompu l'équilibre budgétaire des villes et personne n'est venu s'en soucier. L'argument qui est utilisé aujourd'hui, à savoir que la situation inverse viendrait bouleverser brutalement l'équilibre budgétaire de la MGP, n'est pas plus recevable aujourd'hui qu'il l'était à l'époque.

Deuxièmement, nous savons que la CVAE, en toute hypothèse, augmentera significativement cette année, Gilles CARREZ, le président de la commission des Finances de la MGP, l'a dit. Ce n'est pas une construction aléatoire, puisque c'est basé sur le PIB de l'année précédente.

Troisièmement, concernant l'inscription d'un vœu en urgence, Monsieur le Président, l'urgence s'apprécie au moment du vote de l'urgence. Il vous appartient de soumettre l'urgence au vote. Si la MGP considère qu'il n'y a pas urgence, l'affaire est réglée, mais laissez-nous l'apprécier.

M. OLLIER - Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit, parce que tu n'étais pas là.

M. GUIRAUD - Cela me rappelle une réunion que nous avons tenue ici en 2014. Pour Paris Métropole, j'avais soumis au vote une résolution qui avait été votée à 96 %. Au moment du vote de cette résolution, j'avais expliqué que l'économie générale que l'on acceptait, sur la base de la proposition de Marylise LEBRANCHU, ministre des Territoires, et de Manuel VALLS, Premier ministre, était une cote mal taillée et que si le système n'évolue pas rapidement, le moment viendrait où se poserait un vrai problème.

À l'époque, dans la loi (qui est devenue la loi NOTRe à l'été 2015), un point de repère avait été fixé à un horizon de cinq ans. Aujourd'hui, lorsque nous parlons de 2027 ou de 2028, c'est loin. En 2014, lorsque nous parlons de 2020, c'était loin. L'année 2020 est arrivée et nous nous sommes retrouvés face à nos contradictions.

On n'a jamais tranché sur l'existence ou la non-existence des EPT. Un couperet avait été mis en place pour mettre *ipso facto* les EPT à mort, en 2020, avec la fin du transfert de la CFE aux EPT et le retour dans le giron de la MGP. Entre 2014 et 2020, on a laissé les EPT reprendre des compétences communales, monter des politiques intercommunales, mais viendrait le moment où on ne pourrait plus les financer, et, soit le système explosait, soit on diffèrait.

Depuis quelques années, on fait du bricolage. Chaque année, on reconduit un amendement en loi de finances en disant : « *Ce n'est pas encore pour ce coup-ci, on verra l'année prochaine.* » Tout cela n'est pas très sérieux.

Je suis membre d'un EPT. Les marges de manœuvre budgétaires des EPT sont extrêmement faibles. Je vous parle de l'EPT Est Ensemble auquel j'appartiens, mais pour connaître d'autres EPT, nous sommes tous sur le fil du rasoir, nous cherchons à économiser ici ou là, sans rogner sur les ressources des collectivités locales, c'est un exercice très compliqué.

Nous avons un double problème au sein de la Métropole. La CVAE, notre branche de l'ancienne taxe professionnelle, va à 100 % à la métropole, à la fois le stock et le flux. Le flux est plus dynamique quand il est dynamique, mais il est extrêmement volatile. Cette CVAE est supprimée sur deux exercices. Le problème auquel nous sommes confrontés, autrement plus important que celui du delta de CFE et de savoir si c'est un ou deux tiers qui vont aux territoires, ce sont les dates de référence de la compensation par la fraction de la TVA sur la CVAE qui va disparaître.

Je m'explique. Actuellement, j'ai compris qu'il y avait un panier 2020, 2021 et 2022. Avec la pandémie, sur l'exercice 2022, la rentrée de CVAE est extrêmement faible. Si les dates de référence sont un panier de ces trois dates, nous allons perdre beaucoup de millions d'euros. C'est un point de vigilance pour la Métropole qui me semble plus grave et aigu que celui du delta de la CFE.

Deuxièmement, depuis le début, la dotation globale des groupements (DGF), la dotation de fonctionnement qui est attribuée à la Métropole du Grand Paris est *epsilon* par rapport à celle des

communautés urbaines ou des métropoles de province. C'est complètement injuste. Même si la Région Ile-de-France est la plus riche d'Europe, nous avons des disparités à affronter au sein de la MGP. Certaines villes rencontrent d'énormes problèmes sur leur territoire, par exemple la Ville de Stains.

Nous devons faire très attention. Patrick, tu n'es en aucune manière responsable de la situation. Ce n'est pas toi qui as promulgué la loi MAPTAM et la loi NOTRe, pas plus que M. BAGUET ou quiconque ici présent. Nous devons veiller à l'homogénéité de la Métropole. Pris à la gorge comme le sont les EPT, je crains que tout cela ne génère des forces centrifuges et centripètes à l'intérieur de la Métropole qui ne seraient pas bonnes pour l'avenir.

Je crois que nous devons nous arrêter un instant et réfléchir. Certes, c'est le Parlement qui vote la loi. Pour l'instant, la loi de finances 2023 n'est pas encore actée.

M. OLLIER - C'est fini depuis hier, 15 heures 30.

M. GUIRAUD - Ah bon, il n'y a pas de retour au Sénat ?

M. BAGUET - Si, il y a CMP.

M. GUIRAUD - Il me semble que ce n'est pas complètement bouclé. Donc, nous devons prendre le temps de la réflexion, les uns et les autres, afin de trouver un accord permettant d'unifier les maires qui sont présents dans des EPT et à la Métropole. Les EPT ont des problèmes, la Métropole a des moyens. Nous devons trouver les voies et moyens pour aboutir à une solution.

Pour moi, le problème le plus grave est celui de la compensation de la CVAE pour la MGP, parce que cela va représenter des sommes extrêmement importantes. Il y a 20 M€ en jeu. Le produit de la CFE représente 3 % du stock, soit 30 M€. Les deux tiers, c'est 20 M€. Effectivement, la Métropole perd 20 M€. Si elle veut à tout prix garder les 20 M€, elle fâchera tous les présidents d'EPT et bon nombre de maires qui ont une double casquette (Métropole/EPT) et nous aurons un problème.

Nous devons y réfléchir sérieusement afin de trouver une solution conforme. Ici, personne n'est responsable de cette situation. Elle est devant nous, nous devons trouver des réponses intelligentes.

Effectivement, il y a les questions de forme et le règlement intérieur. En même temps, tout va très vite. Cette histoire de bouger sur la loi de finances date d'il y a quatre à cinq jours seulement. Nous devons prendre le temps de réfléchir sérieusement à cette affaire parce que l'affaire est véritablement sérieuse.

M. OLLIER - Je suis d'accord avec toi. C'est bien ce que j'ai dit. On ne peut pas subrepticement, brutalement changer la nature des flux financiers de la Métropole au vu d'une déclaration qui a été faite, certainement très légitime, qui brutalise complètement nos finances et celles des territoires ; je le comprends très bien. Je crois que j'ai apporté la solution, car je le répète ici, nous ne sommes pas le gouvernement.

Pierre-Christophe a dit qu'il y avait une CMP. Pardon, mais tu as été député. La CMP a eu lieu, la navette a eu lieu, la Première Ministre a engagé la responsabilité du gouvernement avec l'article 49.3 hier à 15 heures 15. C'est terminé. La motion de censure est discutée demain après-midi. Si le gouvernement est renversé, il y aura des élections législatives ou un autre gouvernement, mais nous ne pouvons pas changer le texte qui a été déposé.

M. BAGUET - Ce n'est pas ce que m'a dit Gilles CARREZ.

M. OLLIER - C'est ce que te dit l'ancien président de l'Assemblée.

M. BAGUET - Gilles CARREZ soutient ma démarche. Il est expert en finances de la MGP. On ne crée pas la révolution budgétaire, on ne met pas en péril la MGP.

M. OLLIER - Madame LAVARDE a la parole.

Mme LAVARDE - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais attirer l'attention collective sur la solution que vous proposez de verser éventuellement de la DFC aux communes. Cela pourrait les pénaliser quand elles déposeront leur dossier pour pouvoir bénéficier des dispositifs de soutien, notamment face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Tout change à la dernière minute, mais dans les versions que nous avons discutées, des sujets prenaient en compte la croissance des recettes. Si les villes touchent de l'argent pour ensuite le reverser à leurs EPT, elles verront leurs recettes augmenter facticement. Dès lors, elles pourront se trouver éligibles au dispositif de soutien alors qu'elles ne bénéficieront pas de ces recettes, puisque celles-ci viendront soutenir les établissements publics territoriaux.

Cette année encore, je suis revenue à la charge pour que les communes de la métropole ne soient pas pénalisées par leur rôle de « boîte aux lettres » des recettes qu'elles reversent ensuite à leurs EPT. Elles sont pénalisées dans tout un tas de mécanismes de soutien.

Il faut faire très attention, quand on utilise les communes comme réceptacle pour ensuite reverser de l'argent aux EPT, cela les pénalise quand elles pourraient être éligibles à des dispositifs de soutien. Il est nécessaire de clarifier les flux financiers, d'avoir de l'argent pour la Métropole d'un côté, de l'argent pour les communes de l'autre, de l'argent pour les territoires enfin.

M. OLLIER - Merci, Christine. Il ne s'agit pas d'une recette fiscale, mais d'une dotation. Nous pouvons discuter de tout cela. Il s'agit simplement d'harmoniser les calendriers s'il le faut. Une fois que l'État aura donné ses garanties pour aider les communes, la Métropole apportera les siennes pour compléter. Cela peut être fait après et non pas avant si l'on craint que ce soit consolidé dans les recettes. Ce n'est pas une difficulté pour moi.

Monsieur CESARI, puis nous clôturons le débat.

M. CESARI - Volontiers, Monsieur le Président.

Premièrement, cela n'engage que moi, mais pétitionner pour pétitionner n'est pas une bonne pratique. Je m'en remets à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président. À partir du moment où vous expliquez que l'affaire est entendue sur le plan législatif et que le gouvernement ne reviendra pas sur ce texte, le principe de la pétition n'a pas de sens. Je préfère le côté pragmatique consistant à trouver une ou des solutions.

Comme le dit Daniel GUIRAUD, il faut peut-être que nous prenions un peu de temps pour trouver des solutions pérennes. Comme nous en sommes convenus en fin de réunion de notre groupe, je trouve que la DFC est une bonne solution puisqu'il s'agit d'apporter du fonctionnement aux villes et d'aider les maires. C'est une première réponse qui, certes, n'est pas totalement satisfaisante, mais qui a le mérite d'exister. Pierre-Christophe, tu as toi-même reconnu que c'était une piste.

M. BAGUET - Non, tu ne peux pas parler au nom des autres.

M. CESARI - Je n'étais pas seul, heureusement, je sais à peu près ce que nous nous sommes dit. Je persiste à dire que c'est une piste que le président accepte et qu'il soumet ou propose à l'assemblée.

M. OLLIER - Je propose, ce n'est pas pareil.

M. CESARI - Je propose que nous nous rallions à cette proposition du président et que nous lui fassions confiance.

Enfin, concernant l'avenir, il ne faut pas que nous nous racontions des salades. Depuis le début, nous nous battons pour savoir qui de la Métropole, des territoires, à une époque des départements, de la Région, va survivre. Tout cela est biaisé par ce débat politique qui n'est pas tranché par le gouvernement ni par aucun d'entre nous. Daniel GUIRAUD faisait référence aux travaux de l'association. J'y ai siégé comme d'autres. Je sais où nous souhaitions aller, nous n'y sommes pas arrivés. Aujourd'hui, il faut faire avec la loi. J'espère que la loi changera un jour, en attendant, ce n'est pas nous qui allons la changer.

En revanche, nous pouvons changer notre comportement en interne entre nous. Si nous faisons un peu des efforts pour travailler ensemble, territoires et Métropole, au lieu de nous regarder en chien de faïence, voire de nous suspecter les uns, les autres, nous nous porterions beaucoup mieux. J'invite l'Alliance des territoires, son président, ainsi que les présidents des territoires, à être dans des rapports directs avec le président OLLIER et la Métropole. Nous sommes partie prenante des deux côtés de la frontière et je trouve assez désagréable de découvrir les choses au dernier moment.

M. BAGUET - Cela fait huit semaines que cela est évoqué.

M. OLLIER - Depuis cinq années budgétaires si l'on compte cette année, cela représente plus de 500 M€ que nous laissons aller aux communes et aux territoires. Je vous rappelle également que toutes les aides que nous avons apportées aux communes représentent 300 M€. Je pense donc que nous jouons notre rôle, y compris sur le plan de la répartition financière, dans le cadre de l'application de la loi – rien de plus, rien de moins.

Je répète que je suis d'accord et je vous fais cette proposition. J'organiserai une Assemblée des maires fin janvier, lorsque nous connaîtrons les chiffres de la CVAE. Daniel, tu dis que la CVAE est remplacée par la TVA, nous n'avons aucun chiffre. Des estimations sont annoncées, nous verrons si elles sont confirmées. Cela joue sur les 20 M€ que les territoires auraient pu recevoir par rapport à l'amendement qui n'a pas prospéré.

Nous réunirons les maires, nous verrons les conséquences de fonctionnement pour les communes. Si nous pouvons apporter des aides de fonctionnement aux communes, Monsieur LAURENT, nous le ferons bien volontiers. Oui, je suis le président de la Métropole des Maires. Oui, je suis moi-même un maire, et comme vous, je suis embêté pour faire mon budget. Je ne vois pas pourquoi je me tirerais une balle dans la tête, pour faire plaisir au gouvernement, aux territoires ou à la Métropole. Je ne tiens pas à me suicider. J'ai les mêmes problèmes que vous, ni plus mais ni moins. Je comprends bien vos problèmes parce que je les vis moi aussi. Je suis bien décidé à vous aider avec la marge de manœuvre qui est laissée par l'amendement du député LEFEVRE, lequel avait prévu 20 millions, etc.

Voilà l'engagement que je prends. Je ne peux faire ni plus ni moins. Je vous remercie pour ce débat très enrichissant.

M. BAGUET - Cela veut dire quoi, Monsieur le Président ?

M. OLLIER - Cela veut dire que je prends un engagement.

M. BAGUET - D'abord, on sait très bien que la compensation de la TVA bénéficie aux régions. S'il y a cette compensation, il n'y a pas de raison de se faire peur avec des choses qui n'arrivent pas et qui ont prouvé le contraire.

Aujourd'hui, on est dans l'immédiateté, on a besoin d'envoyer un message. Tu ne veux même pas que nous apprécions nous-mêmes l'urgence de l'amendement. On ne fait rien, on ne vote pas ?

M. OLLIER - Je comprends bien que l'Alliance des territoires veuille enfoncer le clou.

Un amendement vise à transformer un texte qui est déposé. On change une phrase dans le texte ou on en ajoute une. Dans votre proposition, il n'y a aucun texte proposé. Par conséquent, l'on ne peut pas faire un amendement sur ce qui n'existe pas. Ce n'est donc pas un amendement.

Je répète que je ne veux pas mettre en place un système qui change brutalement la nature des relations financière entre les territoires et la Métropole. Ce que vous demandez est légitime, je ne le discute pas, mais je n'ai aucun élément chiffré me permettant d'apprécier ce que vous demandez. Je pense que cela mérite d'être étudié et nous l'étudierons. Nous réunirons l'Assemblée des maires. S'il y a des problèmes comme vous le dites, ce que je veux bien croire, je respectai l'engagement que j'ai pris en mettant en place une DFC qui sera de nature à aider les communes.

Je ne peux pas faire quoi que ce soit qui se substitue au gouvernement ou qui soit une injonction au gouvernement, dès lors que le texte ne peut pas être changé. Ce que je dis est simple et je pense que

cette proposition est de nature à réunir le consensus. En tout cas, je vous remercie parce que ce débat était riche.

Je ne veux pas vous taquiner, mais je vais tout de même dire autre chose. Si je vais au bout de la logique, nous ne votons pas les AC et je retire la délibération des AC. Vous devez être logiques avec vous-mêmes. Je ne connais pas les conséquences de votre proposition, si elle est de nature à obérer le financement de la Métropole, mais le président de la Métropole a le droit de dire au Conseil métropolitain : « *Attention, vous voulez remettre en cause les accords d'il y a quatre ans. Il y a quatre ans, nous avons pris un accord pour préserver les AC à toutes les communes à hauteur de 2015 et de compenser s'il manque de l'argent.* » C'est ce que nous faisons et cela nous a coûté 210 M€. Personne n'a dit : « *Bravo, c'est bien.* » Si vous voulez remettre en cause l'accord pris il y a quatre ans, je le remets en cause également, en disant qu'on diminue les AC des communes si cela a des conséquences sur les finances de la Métropole. On peut parler longtemps, mais l'on ne peut pas lancer une proposition qui n'a pas été chiffrée et dont on ignore les conséquences.

Bien sûr, je suis en train de vous taquiner. Vous pouvez dire des choses, je peux en dire moi aussi. Si nous votons les AC, nous scellons et nous respectons l'engagement qui a été pris il y a quatre ans. Et vous ne voulez pas que l'on respecte l'engagement qui a été pris il y a quatre ans.

M. BAGUET - Non, ce n'est pas cela.

M. OLLIER - Le débat est clos.

M. BAGUET - Je trouve que c'est triste pour la Métropole.

M. OLLIER - J'ai bien compris.

M. FROMANTIN - Les attributions de compensation ont été arrêtées sur un principe de neutralité. Aujourd'hui, ce qui est défendu par un certain nombre d'entre nous, c'est la volonté de conserver cette neutralité, et ce pour une raison simple. Les dynamiques de dépenses sont du côté des communes et des territoires. Or, la part de dynamique de recettes liée aux excédents de CFE est du côté de la Métropole, avec cette dernière disposition. Les AC sont assises sur un principe de neutralité. Aujourd'hui, à l'instar d'un certain nombre de collègues, je pense que nous devons envoyer le message que cette neutralité est remise en cause, parce que les dynamiques de dépenses restent attachées aux territoires et aux communes alors que l'essentiel de la dynamique des recettes est acquis à la Métropole.

M. OLLIER - Je ne vais pas rouvrir le débat qui est clos, mais tout à l'heure, j'ai démontré que la vraie dynamique de CFE allait aux territoires. On touchera 20 M€ l'année prochaine, les territoires 70 M€. Voilà où va la dynamique.

Cela étant, nous allons voter les AC pour consolider ce que tu dis. Ce n'est pas la neutralité, Pierre-Christophe, mais la compensation. La compensation a quelque chose de vertueux. Depuis que la Métropole a mis en place cette compensation, cela nous a coûté 210 M€. C'est tout ce que je dis. Personne ne s'est plaint de recevoir ces 210 M€.

M. GREGOIRE - Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots.

D'abord, l'organisation du débat est bizarre. Monsieur Jean-Christophe BAGUET, je ne sais pas quelle fonction vous autorise à être à la tribune, mais à un moment donné, il faut remettre un tout petit peu d'ordre et de respect dans le fonctionnement de notre assemblée.

Ensuite, je veux dire une chose en tant que premier adjoint de la Ville de Paris, et pas uniquement en tant que président de groupe. Paris n'est pas un EPT, mais Paris est de loin le territoire qui sera le plus impacté par la décision qui a été prise ce week-end. Le plus gros contributeur net à ce transfert est la Ville de Paris et de très loin. Nous ne sommes pas intervenus parce que nous n'avons pas les mêmes logiques de fonctionnement ni la même histoire que les EPT. Lorsque la Ville de Paris rencontre des difficultés financières, d'abord cela se sait, ensuite cela se règle. Et donc, le sujet dont nous parlons est

marginal au regard des enjeux budgétaires de la Ville de Paris. La perte de transfert de la CFE est estimée à 5 M€.

Je rejoins ce qui a été dit par Daniel GUIRAUD et par Éric CESARI, la méthode ne va pas. J'ai quasiment fait la même intervention, il y a plusieurs mois, la méthode ne va pas. L'Alliance des territoires ne peut pas chercher à « la faire à l'envers » à la Métropole dans des discussions directement avec le gouvernement, de la même façon que la Métropole ne peut pas le faire. A la fin des fins, l'Alliance des territoires, ce sont les territoires et les communes. C'est nous tous. Il faut vraiment que nous changions de méthode.

Le débat que nous avons cet après-midi est ubuesque. C'est un débat de confrontation organisée entre la Métropole, les présidents de territoires et les communes alors que nous devrions faire front contre ceux qui nous placent dans cette situation insupportable. Franchement, ne nous donnons pas en spectacle dans une confrontation entre nous, alors que le choix qui est imposé à la Métropole, depuis plusieurs années, est de nous mettre dans cette situation impossible et de nous battre entre nous pour savoir qui ramassera les petites miettes qui restent. Par conséquent, n'offrons pas cette satisfaction au gouvernement. Je le dis d'autant plus librement que c'est une responsabilité qui engageait les gouvernements précédents et pas seulement ceux sous la présidence uniquement d'Emmanuel MACRON. Tout le monde est concerné par cette impasse dans laquelle nous avons été placés.

Je salue la proposition qui est faite. J'avais plaidé en ce sens, il y a quelques mois.

M. OLLIER - C'est vrai.

M. GREGOIRE - J'avais proposé que nous consacrons une réunion spécifiquement à cela et pas, subrepticement, à l'occasion d'un amendement ou d'un vœu. Je comprends les préoccupations financières des EPT. Prenons un temps hors assemblée délibérante et le format de l'Assemblée des maires me paraît tout à fait convenir. Nous devons sortir de cette situation, rétablir le rapport de force et aller le chercher là où il nous est dû.

Cela nous est dû par le déficit de financement en dotation d'intercommunalité à la création même de la Métropole. Cela nous est dû dans les partages et les mécanismes. D'ici fin janvier, je pense que nous aurons une meilleure visibilité sur l'évolution de la CVAE et de la CFE. Nous pourrions en tirer collectivement les conséquences pour sauver la Métropole, les EPT et nos communes.

M. OLLIER - Merci. Je n'ai rien à ajouter, parce que la Ville de Paris perd plus de 3 M€ dans le calcul qui a été fait.

M. GREGOIRE - 5 M€.

M. OLLIER - C'est elle qui perd le plus.

Je vous remercie pour ce débat qui a été très enrichissant. Je souscris à la proposition d'Emmanuel GREGOIRE qui correspond à ce qu'a dit Pierre-Christophe BAGUET. Nous allons réunir l'Assemblée des maires fin janvier et nous allons travailler sur les possibilités. Philippe (LAURENT), je pense que nous aurons les évaluations précises de CVAE et de TVA, nous allons travailler sur ces fameux 20 M€, pour voir comment aider les mairies qui en ont besoin. Le FIM et le FNIM fonctionnant toujours, pour l'investissement, ce sont 300 M€ que nous avons mis. Sur la DSC, c'est le fonctionnement, et donc, je pense que cela permettra d'apporter des solutions.

Je reviens à l'ordre du jour, nous devons voter les AC. Tout à l'heure, je plaisantais en disant que nous n'allions pas les voter. Bien entendu, Monsieur FROMANTIN, je suis d'accord pour respecter l'accord qui a été passé il y a quatre ans, comme je souhaite que tout le monde respecte les accords passés il y a quatre ans. Je suis d'accord pour la neutralité qui est le phénomène de compensation qui nous a permis de mettre 210 M€ au pot pour aider les communes.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci infiniment pour les communes.

❖ Partenariats stratégiques

3. Convention-cadre de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et le département du Val-de-Marne

M. COURTOIS - Il s'agit d'une délibération importante qui concerne la convention-cadre de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et le département du Val-de-Marne. C'est la deuxième délibération et coopération stratégique que nous passons avec un département, après celle avec la Seine-Saint-Denis, pour un engagement extrêmement important de l'ordre de 19,27 M€.

Au sein de cette coopération stratégique, nous nous sommes mis d'accord avec le département du Val-de-Marne pour identifier un certain nombre de coopérations prioritaires ; c'est tout à fait logique. Nous avons également énuméré le détail de quelle pourrait être la répartition financière de ces 19,27 M€ sur la durée.

C'est la deuxième coopération avec le département de Seine-Saint-Denis. Nous avons également prévu des coopérations avec les établissements publics de coopération limitrophes. Nous sommes notamment en train de discuter avec Villeparisis avec laquelle nous allons signer un accord. Nous étendons encore notre axe de coopération, puisque vous avez participé à la création de l'entente Axe Seine, qui est également une forme de coopération extrêmement importante.

La coopération au sein de la Métropole du Grand Paris, non seulement avec les départements, mais également avec les EPCI, se met en place. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Cher Daniel-Georges, et merci pour le travail que tu accomplis.

Je tiens à dire aux présidents des territoires, qui sont ici et qui m'écoutent, quelque chose que j'ai oublié. Dans la passion du débat, j'ai oublié d'en parler. La preuve est faite à travers la convention stratégique de coopération avec le département du Val-de-Marne. Messieurs les présidents de territoires, j'ai proposé que nous signions des conventions stratégiques de coopération. Je vous ai écrit, je n'ai jamais reçu de réponse de la part des territoires et personne n'a accepté de convention stratégique de coopération. Sur des thématiques précises, cela permet d'identifier des besoins des territoires en termes de financement d'investissements, que la Métropole est prête à apporter. J'en veux pour preuve ce que nous faisons en votant pour le Val-de-Marne. Ce sont près de 20 M€ que nous apportons au Val-de-Marne. Je remercie très sincèrement Olivier CAPITANIO d'avoir scellé cet accord qui est très positif.

Une convention stratégique de coopération est achevée avec le département la Seine-Saint-Denis, nous la signerons en janvier. Pour ce qui concerne le département des Hauts-de-Seine, M. SIFFREDI est d'accord pour que nous travaillions sur une coopération identique.

Pierre-Christophe, puisque tu parles au nom de l'Alliance des territoires, je renouvelle mon appel. Je vous ai écrit, vous n'avez pas répondu. Ce n'est pas mon problème, mais le vôtre. Je vous ai proposé des conventions stratégiques afin de pouvoir vous aider sur des problèmes d'investissements. Ma proposition est toujours valable.

J'ai proposé ces conventions stratégiques de coopération avec les départements et les EPCI limitrophes de la Métropole. Villeparisis a répondu favorablement et nous allons signer une convention assez rapidement, en février au plus tard. Nous sommes en train de discuter avec les services du département de l'Essonne pour essayer de mettre en place la même coopération.

Cela signifie que la Métropole est là pour aider au développement, à la création d'investissements de valeur ajoutée et de richesses et non pas pour prendre. Ce que nous pouvons apporter, nous le faisons bien volontiers, *a fortiori* si des investissements supplémentaires nous sont donnés. Avec ce que l'on nous a annoncé tout à l'heure, je suis d'autant plus d'accord pour que ces conventions puissent être utiles à toutes celles et tous ceux qui veulent les utiliser.

Merci à Olivier CAPITANIO et au département du Val-de-Marne.

Je mets aux voix. Qui est contre ?

M. JARRY - Je suis contre car je considère qu'on n'a pas à utiliser l'argent des communes. L'argent perçu par la Métropole provient des communes, je ne vois pas pourquoi on l'attribuerait aux départements. Le fait de l'attribuer aux communes et de passer des conventions avec les communes ou les EPT me semble tout à fait normal, mais pas aux départements.

20 M€, c'est ce qui va nous manquer.

M. OLLIER - Je ne l'ai pas fait, j'aurais dû expliquer que cela va aux maires. Le département donne des thématiques d'investissements qui sont stratégiques pour lui et qui concernent des communes.

Par exemple, demande à Patricia TORDJMAN, la maire de Gentilly, nous allons régler le problème du moulin de Berny. Dommage que Sylvain BERRIOS soit parti.

M. BERRIOS - Je ne suis pas parti.

M. OLLIER - Je ne m'en prends pas à Sylvain, je lui apporte une réponse qu'il attendait puisqu'il était lui-même intervenu pour le moulin de Berny et le ruissellement, avec Patricia TORDJMAN.

Je réponds à Patrick JARRY, la convention stratégique va permettre d'aider ces communes qui ont des problèmes de ruissellement et de gérer le problème du moulin de Berny. Il y a d'autres thématiques, d'autres dossiers, tous portés par des communes, que le département a regroupés pour nous demander une aide globalisée en faveur des communes. Nous sommes la Métropole des maires. Patrick, j'espère que cela changera ton vote.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Y a-t-il des abstentions ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Convention opérationnelle d'application 2022-2023 avec la Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France

M. CESARI - Il s'agit du renouvellement de la convention opérationnelle avec la Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France pour un coût de 100 000 € sur deux ans (deux fois 50 000 €). La continuité de ce partenariat permet de travailler, avec la Chambre d'agriculture régionale, sur l'élaboration du diagnostic final sur l'état du territoire dans la spécialisation des enjeux agricoles, la reconduction des risques climatiques et la préservation de la biodiversité, la sensibilisation des élus et des citoyens de la Métropole aux enjeux agricoles, enfin, l'appui à la structuration des filières de proximité.

C'est donc un renouvellement. Cette proposition a reçu un avis favorable et unanime de la commission présidée par notre collègue Philippe GAUDIN.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Nous allons signer de plus en plus de conventions avec les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce, afin d'essayer de soutenir des thématiques qui peuvent aider les villes dans les difficultés qu'elles rencontrent.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Convention de partenariat pour la transition énergétique conclue entre la Métropole du Grand Paris et le SIPPEREC – 2022-2025

M. CESARI - C'est un renouvellement pour la période 2022-2025. Il n'y a aucune incidence financière. Il s'agit du partenariat entre la Métropole et le SIPPEREC pour l'élaboration du SDEM. Je salue le président MARTIN qui était en visio tout à l'heure, j'espère qu'il est toujours avec nous.

La commission Transition écologique et énergétique, présidée par Séverine MAROUN, s'est réunie le 22 novembre. Elle a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Séverine MAROUN était avec nous tout à l'heure, je ne sais pas si elle est là.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

6. Convention de coopération entre le fonds de dotation Paris 2024 et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » - édition 2023

M. BOULARD - Il s'agit de la convention de coopération entre le fonds de dotation Paris 2024 et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » pour les éditions 2023 et 2024. C'est une reconduction pour un montant de 100 000 € pour l'année 2023.

A l'occasion du bureau métropolitain, nous avons annoncé 19 projets lauréats de l'édition 2022 de l'appel à projets « Impact 2024. » Cette convention pour l'édition 2023 sera précisée au mois de janvier, avec l'ajout des dates d'ouverture et de clôture des appels à projets. Je vous invite à les relayer auprès de vos clubs et associations sportifs.

M. OLLIER - Merci infiniment. Y a-t-il des questions ?

M. BAGUET - Tout à l'heure, lorsque nous avons échangé sur l'amendement, nous avons évoqué cette confusion avec la dotation, la participation de la Métropole aux Jeux Olympiques qui, comme par hasard, s'élève à 15 M€ sur deux années de suite, soit 30 M€. Et on retrouve les 30 M€ de la CFE, ce qui fait qu'il y a eu confusion entre les deux.

Vous nous confirmez bien que la MGP va s'engager à hauteur de 15 M€ pour le financement des Jeux Olympiques, à la même hauteur que la Ville de Paris et le Conseil régional ?

M. OLLIER - Je vous l'ai déjà expliqué, je vous l'explique encore une fois. D'abord, ce n'est pas l'objet de cette délibération.

M. BAGUET - C'est une question que je pose puisque la délibération concerne les Jeux Olympiques.

M. OLLIER - Oui, je réponds toujours aux questions que l'on me pose.

La Métropole n'existait pas lorsque la charte des Jeux Olympiques a été adoptée, en 2016 de mémoire. La Métropole est arrivée après. Le GIHP Paris 2024 a été créé par un arrêté ministériel le 11 décembre 2015. La Métropole n'existait pas. Elle a existé financièrement deux ans plus tard, puisqu'elle a été créée fin 2016 et que son premier budget était en 2017. Lorsque l'arrêté ministériel a été signé, la Ville

de Paris a mis 10 M€ pour la création du GIHP, la Région 10 M€. La Métropole n'a rien mis, puisqu'elle n'existait pas.

Après sa création, on m'a demandé de contribuer à hauteur de 10 M€. Puisque les modalités d'organisation de la Métropole allaient changer, je voulais d'abord être sûr d'avoir les moyens ; je n'étais pas sûr d'avoir toujours les moyens financiers de payer. J'avais dit que nous allions attendre. Et puis, nous avons attendu, attendu.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre, puisque le solde des comptes des JO est en train d'être concrétisé. Cela s'est passé lundi dernier. La Région a ajouté 5 M€ supplémentaires, la Ville de Paris 5 M€ supplémentaires, ce qui fait 15 M€. La Métropole accepte de mettre 15 M€ l'année prochaine pour les Jeux Olympiques, pour remplir le contrat moral qu'elle avait depuis longtemps. Il n'y a pas de relation de cause à effet, je vous en remercie, Monsieur BAGUET.

M. BAGUET - Si j'entends vos propos, Monsieur le Président, vous considérez que la Métropole a maintenant les moyens de contribuer à hauteur de 15 M€ pour les JO pendant les deux années qui viennent. Tout à l'heure, pendant une heure et demie, nous avons évoqué notre inquiétude sur le manque de finances pour la Métropole. C'est tout. J'ai juste fait le lien.

M. OLLIER - Je connais les allusions qui ne sont pas correctes. Excusez-moi, Monsieur BAGUET, je vais le dire de manière plus forte : ces allusions ne sont pas correctes de la part de ceux qui font courir ces bruits. Je sais d'où cela vient, je sais qui l'a dit, je sais quand cela a été dit. Je veux éviter de citer les noms devant tout le monde. Je regrette que vous vous complaisiez à rapporter ces bruits. On m'a même indiqué que j'avais déjeuné à l'Élysée pour consolider un accord. C'est bien ce qui m'a été dit, Monsieur BAGUET ?

M. BAGUET - Oui.

M. OLLIER - C'est faux et je le dis publiquement.

Je veux bien que l'on raconte n'importe quoi, mais je ne peux pas accepter pas que l'on fasse courir des bruits qui sont faux.

M. BAGUET - Je ne parle pas des bruits, je parle juste des 30 millions (deux fois 15) pour une métropole qui manque d'argent.

M. OLLIER - Je mets aux voix la délibération n°6. C'est seulement 100 000 € pour les Jeux Olympiques et cela n'a rien à voir avec ce qui vient d'être dit.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Aménagement

7. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Noisy-Pôle-Gare : approbation de l'avenant n°3 au traité de concession et de la charte de gouvernance

M. OLLIER - Jacques-Alain BENISTI ne peut malheureusement pas rapporter. J'ai appris tout à l'heure qu'il y avait eu un décès très proche de lui dans sa famille. Nous l'excusons et nous pensons à lui.

Éric CESARI va présenter cette délibération.

M. CESARI - Merci, Monsieur le Président. Il y a deux conventions.

Premièrement, l'avenant n°3 entre la Métropole du Grand Paris et la SPLAN-IN Noisy-Est et la charte de gouvernance entre cette même SPLAN et la Métropole du Grand Paris. C'est un avenant au traité

de concession d'aménagement qui tient compte des évolutions opérationnelles et financières qui ont eu lieu depuis le transfert de ladite concession à la Métropole, notamment sur les points suivants : agrandissement du périmètre, intégration dans le bilan d'aménagement de l'implantation d'une structure d'accompagnement et de sortie, programme global de construction, etc.

Dans ce contexte, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Noisy-le-Grand et l'EPT Grand Paris Grand Est ont décidé de conclure une charte de gouvernance. Cet engagement est encadré par les instances de gouvernance partagée.

La commission Aménagement du 2 décembre 2022, présidée par notre collègue Philippe MONGE, a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci. Nous apportons un soutien à notre amie Brigitte MARSIGNY à Noisy.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Habitat

8. Action d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti : soutien financier au dispositif d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Graviers 3 » à Villeneuve-Saint-Georges

M. CAHENZLI - Il s'agit d'apporter notre soutien financier au dispositif d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Graviers 3 » à Villeneuve-Saint-Georges. Le coût pour la Métropole s'élève à 25 519 005 € HT, soit 25 % du coût de l'opération.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette synthèse très rapide.

M. OLLIER - Une synthèse rapide qui démontre qu'en matière d'habitat, avec cet intérêt métropolitain, nous allons faire beaucoup de choses pour Villeneuve-Saint-Georges, à la demande du maire. Je suis ravi pour cet habitat qui est un habitat très déprécié, dans des conditions dramatiques, qu'il faut réhabiliter. C'est bien cela ?

M. CAHENZLI - C'est tout à fait cela.

M. OLLIER - Et nous allons nous y employer. Il y avait eu un courrier de Michel LEPRETRE qui nous avait demandé une subvention à l'époque.

Nous sommes dans le droit fil de l'aide de la Métropole aux communes qui ont besoin de soutien.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Edition 2023 de la Nuit de la Solidarité métropolitaine : convention entre la Métropole du Grand Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et indemnisation des communes organisatrices.

M. DECHY - Il s'agit de deux délibérations autour de la déclinaison de la Nuit de la Solidarité Parisienne à l'échelle métropolitaine. Nous avons eu une première initiative, une première nuit le 20 janvier 2022 avec neuf communes pionnières. Nous nous préparons à lancer une deuxième nuit de la solidarité métropolitaine le 26 janvier prochain avec 29 communes désormais issues des trois départements en plus de Paris. Nous sommes sur une très belle convention et un beau développement du dispositif pour

un montant non pas de 30 M€, mais uniquement de 216 000 € : 100 000 € pour l'APUR qui accompagne la Métropole sur le plan méthodologique, 116 000 € pour les 29 communes participantes pour la prise en charge des indemnités liées à l'organisation.

Voilà, Monsieur le Président, pour ces deux délibérations à soumettre aux voix de nos collègues.

M. OLLIER - Merci, cher François, et surtout, de t'occuper de cet objectif très positif. Je vois que des communes s'ajoutent tous les ans. J'espère que nous allons continuer à développer ce dispositif, j'en suis ravi.

Y a-t-il des questions ? M. CESARI ne prend pas part au vote.

M. CESARI - Non, je suis membre de l'APUR.

M. OLLIER - Je comprends, il y a un problème d'incompatibilité.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

M. LECLERC - Je m'abstiens.

M. OLLIER - Unanimité moins une abstention. Merci infiniment.

❖ Transition écologique et énergétique

10. Adoption du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM)

M. OLLIER - C'est un amendement très important. Certains de nos collègues ont déposé deux vœux à ce sujet. En début de séance, vous m'avez demandé si j'étais d'accord pour que les vœux puissent être discutés maintenant, et que vous voteriez favorablement le schéma s'il y avait un consensus. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le vœu soit discuté maintenant. Daniel GUIRAUD rapportera sur le SDEM.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD - Merci, Monsieur le Président.

Je ne veux pas usurper les prérogatives de Daniel GUIRAUD qui a fait un travail très important et absolument remarquable sur le Schéma Directeur Énergie Métropolitain. Notre groupe a souhaité déposer deux vœux en complément de ce schéma.

✚ Vœu n°2 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen relatif à la climatisation dans le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM)

M. RAIFAUD - Ce vœu pour dire qu'il y a sans doute un travail à mener sur la question de la fraîcheur des réseaux et de la climatisation. Quand on pense à la crise énergétique, on pense à l'hiver pendant lequel nous consommons énormément d'énergie pour nous chauffer. Il faut aussi penser que nous consommons énormément d'énergie pour nous rafraîchir l'été. Cela pose des questions sur les dispositifs de climatisation, mais aussi des questions d'architecture et d'urbanisme pour obtenir de la fraîcheur naturelle dans les bâtiments. Il nous semble que cet aspect peut être intégré ultérieurement dans le schéma.

➔ **Vœu n°1 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen relatif à une stratégie nationale ambitieuse et partagé en matière d'énergie**

M. RAIFAUD - Deuxièmement, il nous paraît absolument nécessaire que notre Métropole interpelle l'État, dans la mesure où elle s'apprête à mettre en place un fonds de 100 M€, ce qui est tout à fait significatif à l'échelle de ses finances. Je ne rouvre pas le débat que nous avons eu tout à l'heure, mais c'est un engagement extrêmement important pour les finances de la Métropole. A ce rythme, avec ce niveau d'investissements, nous sommes partis pour mille ans avant d'effectuer la rénovation thermique de l'ensemble des logements de la Métropole. Par conséquent, nous devons pouvoir disposer de mécanismes financiers innovants, c'est pourquoi il est nécessaire que notre Métropole interpelle l'État à ce sujet. C'est l'objet de notre deuxième vœu.

J'ai eu l'occasion de discuter avec les présidentes des groupes. Il y a eu une demande de pouvoir amender ce vœu sur les dispositifs financiers, afin de retirer la mention que nous avons faite, peut-être un peu rapidement, sur la taxe foncière, pour dire simplement que les communes peuvent utiliser les dispositifs qu'elles souhaitent pour mettre en place le dispositif.

C'est une demande qui m'a été adressée par Éric CESARI à laquelle nous accédons bien volontiers.

M. OLLIER - Tout comme elle ne peut pas le faire vis-à-vis du gouvernement, la Métropole ne peut pas adresser des injonctions aux communes sur la manière dont elles organisent leur fiscalité, car elles sont libres dans leur organisation – c'est la Constitution. Je me refuse à ce que nous nous engagions là-dedans. Donc, vous supprimez ces deux lignes ?

M. RAIFAUD - Non. Nous supprimons à partir de : « *En permettant aux communes d'appliquer une majoration de la taxe foncière* ».

M. OLLIER - Oui, cela revient au même.

La parole est à Gilles MENTRE.

M. MENTRE - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste intervenir en tant que vice-président de la commission Transition énergétique que préside Séverine MAROUN. C'est moi qui ai présidé la réunion fin novembre. C'est juste un point de procédure. Le groupe Écologiste n'est pas présent aux discussions de la commission. Je comprends que ce vœu a été discuté en intergroupe. Nous avons eu ce point, Daniel GUIRAUD rapportait, ce serait bien que nous puissions en parler en commission la prochaine fois.

M. OLLIER - Gilles, tu soulèves un problème de procédure par rapport à la commission dont tu es vice-président, et tu as raison, car il n'est pas normal que ton groupe ne soit pas présent, mais cela n'a rien à voir avec le vœu qui a été déposé dans les délais.

M. MENTRE - Lorsque j'ai dit « un point de procédure », ce n'est pas contraire à la procédure. J'émet le vœu que nous puissions en parler en commission.

M. OLLIER - Gilles MENTRE souhaite que vous soyez présents en commission pour discuter de ces sujets et éviter ensuite de déposer un vœu en séance.

M. RAIFAUD - Je précise que j'étais présent à la commission ouverte externe avec les syndicats de l'énergie, qui s'est tenue le 9 novembre. Je suis désolé qu'aucun membre de mon groupe n'ait pu être disponible, malheureusement, pour venir présenter le vœu. La prochaine fois que nous déposerons un vœu, je m'assurerai de l'avoir suffisamment à temps pour pouvoir participer à la commission.

M. OLLIER - Dans le premier vœu, vous supprimez la partie qui est une injonction aux communes pour la fiscalité et la taxe foncière. Monsieur CESARI, cette mention étant supprimée, acceptes-tu que nous votions le vœu ?

M. CESARI - Oui.

Nous sommes d'accord pour cette modification, nous considérons que c'est du domaine des bonnes pratiques.

M. OLLIER - Du moment qu'il n'y a pas d'injonction aux maires, qui sont les seuls à même de décider de leur fiscalité, -c'est la Constitution-, je suis d'accord pour que nous votions ce vœu.

M. LEMOINE - Sur la question de l'injonction des propriétaires à engager ces travaux de mise aux normes de leur patrimoine, au niveau du territoire et de la Métropole, nous constatons à travers le Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons (Prep) que c'est loin d'être simple. La qualité de propriétaire ne qualifie en rien la richesse du ménage qui habite le pavillon. Au nord, à l'est et au sud de Paris, on voit bien la dérive de nos zones pavillonnaires, les sous-locations qui permettent de résolvabiliser les familles impécunieuses. Et donc, j'irai avec beaucoup de modération ou de tact sur cette injonction, dès lors qu'il n'y a pas les systèmes nécessaires pour venir en aide à une hauteur suffisante.

M. OLLIER - Je vous propose un amendement de séance, parce que Xavier LEMOINE a raison. Si nous écrivons « *Encourager les propriétaires qui le peuvent financièrement à la rénovation de leur patrimoine* », cela vous convient-il ? S'ils n'ont pas les moyens financiers, comme le dit Xavier LEMOINE, c'est compliqué.

M. RAIFAUD - C'est l'objet de notre proposition, c'est exactement ce que nous disons. Il faut accompagner financièrement.

M. OLLIER - Acceptez-vous l'amendement suivant « *Encourager les propriétaires, qui le peuvent financièrement, à la rénovation de leur patrimoine à recourir au dispositif d'aide, etc.* » ? Sommes-nous d'accord avec ces deux amendements ? Oui, nous sommes d'accord.

Je mets aux voix le vœu n°1. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. RAIFAUD - Le vœu n°2 concerne la climatisation, nous souhaitons qu'un volet relatif à la climatisation puisse être ajouté dans le Schéma directeur.

M. OLLIER - D'accord. Éric, que disent les groupes ?

M. CESARI - Nous sommes d'accord avec quelques modifications. Ce qui compte pour nous, c'est que cette présentation relève du domaine des bonnes pratiques. Cela pourrait faire l'objet d'un texte support *ad hoc*. Je pense que c'est plutôt cela qu'il faut faire.

M. OLLIER - Je suis tout à fait d'accord pour éditer un guide des bonnes pratiques dans le cadre du Schéma directeur. Décidons de le prévoir aujourd'hui et nous le mettrons en place. Je suis d'accord pour voter un vœu qui demande des bonnes pratiques, y compris pour la climatisation.

Je mets aux voix le vœu n°2. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. OLLIER - Daniel GUIRAUD va maintenant nous présenter le SDEM.

M. GUIRAUD - C'est la quatrième fois que je rapporte devant cette assemblée. La dernière fois, c'était au printemps dernier, au moment où nous avons arrêté le SDEM. Aujourd'hui, après être passé devant la Commission consultative de l'énergie (CCE), il s'agit d'adopter le Schéma directeur énergétique métropolitaine (SDEM).

Voici la feuille de route telle qu'elle a été définie : réduire la consommation d'énergie finale de 50 % en 2050, porter la part des énergies renouvelables à 60 % de la consommation finale en 2050, développer et verdier les réseaux de chaleur et de froid métropolitains, alimentés à partir de 2050 à

100 % en énergies renouvelables. C'est une véritable ambition énergétique. Vous avez bien vu que l'année 2022 avait été décisive en matière d'énergie. Avec la crise ukrainienne, la question énergétique est venue à la Une de l'actualité et ne l'a pas quittée.

Je rappelle que la loi nous charge de la mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid, en même temps que l'élaboration de ce schéma.

La CCE est un organisme qui comprend la Métropole, la Ville de Paris, les grands syndicats comme le SIGEIF, le SIPPEREC, ainsi que tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de distribution de réseaux, plus les communes, les EPCI et les syndicats qui exercent une fonction de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de réseaux de chaleur. La participation à la CCE a été ouverte à des structures qui n'étaient pas envisagées par la loi. Nous avons choisi d'ouvrir afin de pouvoir profiter des apports de celles et ceux qui travaillent au quotidien sur ces questions énergétiques.

Les missions de la CCE sont les suivantes : la coordination de l'action des membres, la mise en cohérence, l'échange de données, l'examen du SDEM.

Vous avez tous reçu deux documents. Le schéma directeur est un document de 200 pages, dont je fais grâce du résumé. Il comporte un diagnostic, une partie prospective, enfin, un plan d'actions subdivisé en quatre parties, la première sur la sobriété, la seconde sur les énergies renouvelables de récupération, la troisième sur les réseaux, la quatrième sur le système énergétique métropolitain, lequel doit être selon nous coordonné et innovant.

Nous avons reçu un avis favorable de la Commission consultative de l'énergie. Sans aller plus loin dans le détail, j'appelle chacune et chacun à voter pour ce document qui n'est pas gravé *ad vitam aeternam* dans le marbre. C'est un document partenarial, itératif et évolutif. Il sera enrichi ultérieurement en fonction de nos avancées et des évaluations que nous pourrons faire du travail métropolitain dans le domaine de l'énergie.

Le vœu qui a été proposé sur la rénovation énergétique me paraît extrêmement important. J'avais eu l'occasion d'en parler avec M. CONTASSOT qui est responsable de l'APC. Il a raison dans le constat. Il a écrit un article qui est paru dans *Le Monde*, il y a quelques semaines. *MaPrimeRénov'* est un dispositif très intéressant, mais c'est changer un vélux, une porte. Le plus important est d'entreprendre des rénovations globales sur des ensembles de blocs d'immeubles. Cela fait défaut, puisque nous avons des rénovations partielles qui ne sont pas adaptées et à la hauteur de la situation.

Certes, les budgets sont colossaux, ils se chiffrent en milliards, mais je rejoins Yves CONTASSOT et ceux qui ont proposé le vœu : il faut faire appel à la Caisse des dépôts dont c'est le rôle. Il faudrait que nous poussions pour qu'elle prenne à bras le corps cette question, afin que nous puissions aller plus loin dans la rénovation énergétique, qui est une des clés de la neutralité carbone, de la lutte pour une meilleure santé du climat dans les décennies à venir.

M. OLLIER - Merci, Daniel. En tout premier lieu, je voudrais te remercier, en tant que vice-président, pour l'immense travail que tu as réalisé depuis plus de quatre ans. À travers toi, je remercie tous les services, Paul MOURIER, Nicolas ROLLAND, le directeur du service. Vous avez accompli un travail exceptionnel. Les documents sont ici, -je les montre à l'assemblée-, vous constatez qu'ils sont très conséquents. C'est un travail merveilleux que les services ont réalisé.

Ce fonds énergie que nous allons mettre en place dès que vous voterez ce Schéma va permettre de mettre au pot 100 M€ sur dix ans, à raison de 10 M€ par an. Ce sont les perspectives budgétaires que nous avons analysées par rapport à nos capacités budgétaires actuelles et pas celles de demain. Confère le débat que nous avons eu tout à l'heure. C'est très important, cela va énormément aider les communes qui auront des projets et qui se manifesteront auprès des services pour avoir des soutiens. La commission a donné un vote favorable, avec deux abstentions.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bravo et merci pour ce vote à l'unanimité.

11. Plan vélo – Attribution de subventions et approbation de conventions avec la Ville de Paris, le CD93 et Les Lilas

M. BAUDRIER - C'est un projet que nous présentons en commun avec Jean-Pierre BARNAUD. Ce sont trois nouveaux projets de co-financement de nos axes du Plan vélo métropolitain :

- ✓ Un pour la ligne 3, boulevard de l'hôpital à Paris, un axe très structurant ;
- ✓ Dans le département de Seine-Saint-Denis, la RD 29 à Stains nous permet de prolonger la ligne 2 ;
- ✓ Le département de Seine-Saint-Denis a souhaité engager un projet beaucoup plus ambitieux sur un axe très structurant de Saint-Ouen, sur la D14, soit 4,5 M€ de plus, que nous accompagnons à hauteur de 553 000 €.

Enfin, le dernier point est un prolongement de la délibération pour le cofinancement de la Ville des Lilas.

Globalement, depuis un peu plus d'un an, 9 M€ auront été investis pour le Plan vélo métropolitain.

M. OLLIER - Pas seulement aux Lilas ?

M. BAUDRIER - Non, globalement.

M. OLLIER - Je taquine l'ancien maire qui se trouve en face de moi.

M. BAUDRIER - C'est vrai que les Lilas est sans doute la ville qui a porté le plus d'axes relativement à son territoire, celle qui a été la plus dynamique en termes de projets.

M. OLLIER - Cela ne m'étonne pas.

M. BAUDRIER - Avec Jean-Pierre BARNAUD, nous avons tenu récemment trois nouveaux comités d'axe. Nous tenons à remercier les nombreux maires élus, ainsi que les membres des services qui y ont participé. Ils vont nous permettre de faire émerger un certain nombre de projets dont nous présenterons les cofinancements au futur conseil.

M. OLLIER - Merci à toi, Jacques, pour le travail que tu mènes. Je remercie systématiquement nos vice-présidents et conseillers délégués qui ont accompli un travail remarquable. Merci à Jean-Pierre BARNAUD également. Votre travail a réussi à rendre l'action de la Métropole crédible auprès des maires. Au départ, ce n'était pas évident. Ce n'est toujours pas évident auprès de certains d'entre eux, mais globalement, les choses se passent très bien avec les maires. C'est grâce à vous et je vous en remercie.

Nous avons adopté le Plan vélo en juillet 2021. Ces 10 M€ par an sont bien utilisés.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je suis très fier de ce genre de délibération, elle montre que nous sommes efficaces et que nous agissons dans l'intérêt des maires. Les pistes cyclables passent dans les villes, avec l'accord des maires qui définissent les parcours. Tout cela est fait pour les maires.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Développement économique, innovation, numérique et attractivité

12. Convention de subvention avec Paris Ouest La Défense (POLD) concernant une démarche d'économie circulaire appliquée au Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain

M. LEMOINE - Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 25 834 € au territoire Paris Ouest La Défense, visant à soutenir une convention de recherche en économie circulaire appliquée au Programme de Renouvellement Urbain de la Ville de Nanterre. C'est notamment la réhabilitation du quartier prioritaire du Parc. Ce sont 120 logements sociaux démolis, un changement d'usage pour 490 logements, l'aménagement de 80 000 mètres carrés d'espace public, la construction de 375 logements neufs et la restructuration de trois équipements municipaux.

L'intérêt de ce projet se résume en trois points.

Premièrement, décliner l'approche métabolisme urbain. Vous savez que nous sommes adossés à l'université Eiffel sur cette question qui est déjà dépouillée à l'échelle métropolitaine. C'est l'évaluation, la caractérisation des flux entrants/sortants, comment nous les rebouclons en usage le plus local possible ou de manière différée si nous avons les surfaces de stockage nécessaires.

Deuxièmement, établir les prescriptions d'économie circulaire pour déconstruire, construire sobrement et renforcer la performance environnementale. C'est dans le volet commande publique circulaire, et donc, duplicable ensuite ailleurs.

Troisièmement, évaluer la faisabilité du déploiement d'une plateforme locale de réemploi/recyclage et constituer une contribution opérationnelle à ce plan des plateformes dont la Métropole a pris la responsabilité, dans le cadre de l'axe structurant de la stratégie d'économie circulaire de la Métropole, de la valorisation des flux, ainsi que de la charte de construction circulaire qui a été signée, il y a quelques semaines, au Pavillon de l'Arsenal.

La contribution de la Métropole à ce projet cofinancé par la Banque des territoires sur le projet d'investissement d'avenir, démonstrateur ville durable, permettra de capitaliser sur ses enseignements et d'envisager sa répliquabilité au sein d'autres communes de notre métropole.

M. OLLIER - Nous donnons près de 20 % au projet ? C'est cela.

Je remercie le maire de Nanterre, Patrick JARRY, parce que c'est lui qui a sollicité le pôle dont je fais partie. D'ailleurs, en tant que président de métropole, je ne voterai pas parce que je suis vice-président du pôle. Patrick JARRY a présenté ce projet au territoire, lequel l'a accepté à l'unanimité. Je tiens à rendre hommage à l'action de Patrick JARRY pour l'immense travail qu'il réalise. Je suis heureux, Patrick, que la Métropole puisse t'aider.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Patrick JARRY et moi-même, nous ne participons pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

13. Convention de mandat relatif au déploiement de pass numériques de la Métropole du Grand Paris

M. BOULARD - Vous connaissez l'engagement de la Métropole du Grand Paris en matière d'inclusion numérique et notamment à travers le développement du pass numérique.

Voici quelques chiffres.

Au 1^{er} décembre 2022, 31 340 pass numériques ont été distribués à plus de 3 134 bénéficiaires dans 34 communes et arrondissements de la Métropole. D'une valeur de 10 €, ce pass numérique donne accès à des services d'accompagnement numérique permettant l'acquisition de compétences essentielles (démarches en ligne, envoi de courriels, traitement de texte).

L'accord-cadre qui nous lie avec #APTIC arrive à son terme le 16 décembre. Il est donc nécessaire de lancer un nouvel accord-cadre. Je vous remercie de bien vouloir délibérer favorablement.

M. OLLIER - Merci pour ton action en faveur du développement du numérique. C'est formidable, nous sortons de l'anonymat en matière de numérique grâce au travail que fait Geoffroy BOULARD avec nos services. La Métropole commence à se faire entendre dans ce domaine, ce qui est tout de même essentiel.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et le Hub Francil'in

M. BOULARD - C'est une convention d'objectifs assez technique entre la Métropole et le Hub Francil'in qui est notre partenaire pour déployer les pass numériques, dont nous venons de renouveler l'accord-cadre à l'instant. C'est un hub tout à fait moderne qui va nous permettre d'étendre notre action, afin de développer de nouveaux dispositifs et de lutter contre la précarité numérique, notamment sur le périmètre métropolitain.

Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité en commission Numérique, Innovation, Recherche et Développement, présidée par notre collègue Dominique BAILLY, que je remercie, maire de Vaujours.

M. OLLIER - Merci, cher Dominique.

C'est à la disposition des communes et des maires qui souhaitent s'engager dans l'évolution du numérique. Bravo.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Participation de la Métropole au projet européen « cybersecurity and artificial intelligence hub » (CYBIAH) en matière de cybersécurité

M. BOULARD - Cette délibération concerne le projet européen CYBIAH relatif à la cybersécurité. C'est un sujet d'actualité pour les collectivités locales et les organismes publics étant donné la multiplication des cyber-attaques. Le Campus Cyber, projet initié par le Président de la République, a proposé à la Métropole de rejoindre un consortium d'acteurs publics et privés, l'objectif étant de créer un hub-guichet permettant de développer les actions en faveur de la cybersécurité.

À noter quatre axes de travail : le partage de données pour renforcer nos défenses face aux risques numériques, l'aide à la formation pour tous les publics, le développement de l'innovation technologique autour des centres de recherche, une programmation d'événements. Ce projet CYBIAH est lauréat du programme *European Digital Innovation Hubs* (EDIH).

Le démarrage du projet est prévu en début d'année 2023. La participation de la Métropole à ce projet permettrait de bénéficier d'une subvention de 81 867 € de la Commission européenne.

M. OLLIER - Merci infiniment pour cette délibération. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Avis du Conseil métropolitain sur les demandes de dérogations au principe de repos hebdomadaire dominical pour l'année 2023

M. SANTINI - Il s'agit de l'avis du Conseil métropolitain sur les demandes de dérogation au principe de repos hebdomadaire dominical pour l'année 2023. Selon l'article L.3132-26 du code du travail, lorsque le maire entend autoriser la suppression du congé dominical au-delà de cinq dimanches, et dans la limite de douze par an, il ne pourra prendre une décision qu'après un avis conforme de l'EPCI à fiscalité propre, dont la commune est membre.

En l'occurrence, c'est la Métropole du Grand Paris qui décidera. À ce jour, 74 communes en ont fait la demande.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le vice-président, cher ministre. Nous avons l'habitude de respecter le souhait des maires, je vous propose donc de continuer et de soumettre ces 74 demandes à votre approbation.

Monsieur LECLERC.

M. LECLERC - Comme traditionnellement, le groupe Front de gauche et Citoyens s'abstiendra sur cette délibération, parce que nous souhaitons que tous les habitants puissent aller à la messe le même jour. *(Sourire)*

M. OLLIER - J'espérais que tu ne feras pas ton intervention, mais tu as été plus rapide que moi. *(Sourire)*

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le groupe Front de gauche et M. LEMOINE s'abstiennent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

❖ Conseil de développement

17. Conseil de développement (CODEV) – Présentation des trois rapports pour l'année 2022

M. PELAIN - Le CODEV est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile. Ses travaux visent à enrichir les politiques publiques dans le cadre d'une démarche prospective. Le président de la Métropole peut saisir la présidence du Conseil de développement pour obtenir son avis. Le Conseil de développement peut également se saisir de sujets et les soumettre au président de la Métropole dans le cadre d'une contribution.

Pour chaque avis ou contribution, un groupe de travail est créé rassemblant des membres volontaires du CODEV. Des experts extérieurs sont sollicités dans le cadre d'auditions pour enrichir les analyses.

Depuis son renouvellement, en juin 2021, le CODEV a travaillé sur trois sujets.

Le premier concerne l'eau et le réchauffement climatique (auto-saisine), afin de définir les pistes d'action dont la Métropole du Grand Paris pourrait se saisir pour prétendre aux enjeux de gestion de l'eau et d'adaptation au réchauffement climatique à court, moyen et long terme, à l'échelle métropolitaine.

Le deuxième concerne les Tiers lieux (auto-saisine), afin de s'interroger sur d'éventuels soutiens de la Métropole et la forme que ceux-ci pourraient prendre.

Le troisième sujet concerne le Schéma directeur énergétique métropolitain. C'était une saisine du président de la Métropole pour déterminer les freins possibles à la transition énergétique et les solutions pour accélérer cette dernière à l'échelle métropolitaine, en partant de l'expertise d'usage de ses membres.

Pour terminer, je voudrais remercier le président du CODEV, Philippe PELLETIER, pour son investissement.

M. OLLIER - Merci infiniment. Je remercie également Philippe PELLETIER qui accomplit un travail remarquable dans les traces de Méka BRUNEL.

C'est un travail tout à fait remarquable et très riche. Nous devons prendre acte et je pense que tout le monde sera d'accord. À partir du mois de janvier, je souhaite que tu puisses organiser des réunions avec les directeurs des différents services concernés par les propositions et les vice-présidents qui s'occupent de ces services au sein de la Métropole, afin de déterminer comment certaines propositions faites par le CODEV peuvent être transcrites dans des actions que la Métropole peut conduire. Il faut établir cette relation de cause à effet. Vous faites du bon travail, nous devons pouvoir nous en servir.

M. PELAIN - C'est bien noté.

M. OLLIER - Je t'en remercie, ce sera très utile.

Patrice LECLERC souhaite intervenir.

M. LECLERC - Merci, Monsieur le Président. J'ai lu les trois rapports, je dis bravo aux membres du CODEV pour la qualité de ce qu'ils ont écrit.

J'ai un point d'attention et deux remarques à faire.

Dans un des rapports, il est écrit : « *Sur l'interdiction et la limitation stricte de constructibilité en zone inondable.* » Dans la Boucle Nord de Seine, où mon ami Pascal PELAIN et moi-même nous nous trouvons, nous sommes inondables à 81 %. Je crois qu'il y a une confusion entre les inondations qui sont violentes et qui peuvent effectivement tuer des personnes et le risque d'inondation que, par votre action, Monsieur le Président, vous avez limité avec La Bassée et l'EPTB. Ce n'est pas de même nature, puisque nous sommes prévenus 72 heures avant. En revanche, il faut protéger les infrastructures, comme indiqué dans le rapport, pour éviter des dégâts matériels trop importants. Donc, je pense que la préconisation des PPRI suffit et qu'il faut simplement s'inscrire dans le cadre d'une préconisation stricte des PPRI.

Concernant les tensions énergétiques, j'attire votre attention sur une préconisation de ce rapport qui montre que la mise en place rapide de la ZFE peut déclencher des difficultés énergétiques si l'on se met à remplacer tous les véhicules à essence et gazoil par des véhicules électriques, parce que les lignes électriques ne seront pas capables de tenir. Je suis pour les transports en commun, encore faut-il les développer. Cette question est posée.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'importance des moyens à investir dans la rénovation énergétique. Nous en avons parlé tout à l'heure.

Enfin, dans le rapport, il est question de la proximité entre le travail et le logement. Il faudrait que toutes les villes de la Métropole construisent des logements sociaux pour permettre la proximité des salariés et que l'on arrête de détruire des zones d'activités économiques pour construire des logements de standing. Merci.

M. OLLIER - Cela fera partie du travail de Pascal PELAIN de trier les propositions faites par les différents rapports. Trier entre celles qui peuvent être opérationnelles pour la Métropole et celles que vous considérez comme non-opérationnelles pour la Métropole ou devant subir d'éventuelles modifications.

Nous devons peser le pour et le contre et avancer. Je souhaite que nous traduisions en actions de la Métropole les propositions les plus vertueuses du CODEV qui travaille très, très bien.

Je vous remercie d'avoir cité la Ville de Rueil-Malmaison. Je suis comme toi, avec quinze centimètres de moins grâce à La Bassée ; nous ne serons peut-être plus inondés, je le souhaite en tout cas.

Il s'agit de prendre acte de cette délibération. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est une unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Administration générale et Ressources humaines

18. Modification du tableau des emplois

M. AESCHLIMANN - Effectivement, je vous présente une modification du tableau des emplois. Nous constatons à chaque séance, et même hors séance, le développement de la Métropole grâce à votre action, à celle des vice-présidents et des différents délégataires, ce qui amène de plus en plus de compétences et de responsabilités, ainsi que des actions qui se développent.

Nous avons une suppression et le remplacement de deux postes ; ce sont des ajustements que nous pratiquons. Nous avons aussi la création de 34 nouveaux postes qui vont dans le sens du développement des compétences, de l'action et du développement de la Métropole. Il y a notamment des postes pour la GEMAPI, qui vont être financés par la taxe du même nom, l'aménagement et la mission olympique, l'attractivité et le développement économique, l'environnement et la transition écologique, les finances et les affaires juridiques – dès lors que les compétences et les actions de la Métropole se développent considérablement, il faut que les finances et le juridique suivent –, enfin, pour la Direction des ressources humaines puisque, nécessairement, il faut gérer tout ce monde.

191 postes budgétaires sont inscrits au tableau des emplois pour 183,8 ETP. Nous sommes dans de très bons ratios. Par rapport à l'action entreprise par la Métropole, ces créations sont totalement indispensables. Elles sont *a minima*. Je pense que les personnes qui sont recrutées et qui vont l'être vont se donner à plein pour développer encore l'action de notre Métropole.

M. OLLIER - Merci pour ce que tu viens de dire. Il y a quatre ans, nous avons lancé une boule de neige. Aujourd'hui, c'est une avalanche. Cela signifie que nous prenons plus de compétences, nous avons plus de projets, les maires nous demandent de plus en plus de travail pour leurs communes et nous le faisons. Forcément, nous devons créer des emplois car nous ne pouvons pas faire face sans créer des emplois.

Je te remercie de rappeler que c'est la taxe GEMAPI qui paiera les huit postes et non pas le budget de la Métropole. Nous reparlerons de la taxe GEMAPI ultérieurement, parce que je voudrais indiquer au Conseil métropolitain les ambitions que j'ai avec Seine Grands Lacs et la Métropole pour lutter encore plus rapidement et fortement contre les inondations. Ce sera fait au prochain Conseil métropolitain.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Rapport social unique 2021

M. AESCHLIMANN - Monsieur le président, ce rapport social existe depuis la loi du 6 août 2019. Il s'agit de faire un point sur les principaux indicateurs des ressources humaines de l'établissement. Vous avez tous reçu ce rapport complet.

Je vais en présenter très brièvement quelques points.

Premièrement, ce rapport illustre à la Métropole l'équilibre entre les femmes et les hommes tant en matière de genre que de statut et d'âge au sein de nos équipes. Deuxièmement, les actions de recrutement et d'intégration de nouveaux collaborateurs ont été importantes en 2021, elles se traduisent par l'arrivée de 41 agents permanents, 11 alternants et contrats de renfort.

Fin 2021, la Métropole du Grand Paris comptait 115 agents contre 90 en 2020. En 2021, 92,4 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour. Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent est de 4 par an. La logique étant la même que celle évoquée tout à l'heure, soit la Métropole se recroqueville et disparaît, soit elle se développe, et, comme elle se développe à plein, tous ces indicateurs suivent cette logique de développement et d'équilibre.

M. OLLIER - Merci infiniment.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Désignations

20. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs

M. OLLIER - Je pense que nous avançons ?

M. CESARI - Oui, nous continuons d'avancer.

Il s'agit de quatre représentations.

Les deux premières concernent l'Établissement public de France d'une part, le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'autre part. Dans les deux cas, le poste de titulaire qui était vacant sera occupé par Mme Afaf GABELOTAUD, élue de Paris.

Les deux autres concernent l'APUR d'une part, où un poste de suppléant sera attribué à Mme Anne-Gaëlle LEYDIER (Villejuif), l'Établissement public de coopération culturelle Les Ateliers Médicis d'autre part, où le poste de suppléant sera également attribué à Mme Anne-Gaëlle LEYDIER.

Voilà les quatre désignations qui doivent être validées par le Conseil métropolitain.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Je vous fais confiance. On remplace des membres du même groupe qui ne sont plus en fonction.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Selon la tradition, nous arrivons à des délibérations dont je lirai seulement le titre. Je vais donc accélérer le rythme parce que l'heure avance. Si quelqu'un souhaite intervenir, il lève la main et je lui passerai bien entendu la parole.

❖ **Finances**

21. Ajustement de l'échéancier des crédits de paiements de l'autorisation de programme – Opérations économiques

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Aménagement**

22. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Noisy-Pôle-Gare : approbation du CRACL 2021

M. OLLIER - C'est un compte-rendu annuel, la suite de ce que nous avons voté tout à l'heure.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. ZAC des Docks à Saint-Ouen : approbation du CRACL 2021, du dossier de réalisation modifié n°6, du programme des équipements publics modifiés et de l'avenant n°9 au traité de concession

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Habitat**

26. Opération de résorption de l'habitat insalubre Lénine – Poincaré à Nanterre : approbation du CRACL 2021

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain : avenant à la convention de financement de l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Chalands 1 » à Sevrans

M. OLLIER - C'est purement administratif.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain : avenant à la convention de financement de l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Marguerite » à Sevrans

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Administration générale et Ressources humaines**

29. Moyens alloués au recrutement pour accroissement temporaire d'activité pour faire face à un besoin ponctuel

M. OLLIER - C'est la reconduction des volumes de durée d'emplois non permanents en raison d'un accroissement temporaire d'activité. Le coût est de 170 000 € pour la Métropole. Cela complète ce que le président AESCHLIMANN a dit pour les emplois permanents. Nous en avons vraiment besoin.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des compétences GEMAPI et « Lutte contre les nuisances sonores »

M. OLLIER - Cette convention est très importante car elle prévoit la mise à disposition de huit agents représentant un temps plein et demi. C'est important pour la ville. Il est proposé au Conseil métropolitain de proroger cette convention pour 2023 et 2024.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Il paraît que j'ai oublié deux délibérations. Si on ne me les a pas données, je les ai forcément oubliées.

23. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) de la ZAC de Saint-Ouen – Approbation du compte-rendu d'activités par l'EPFIF en 2021

M. OLLIER - Il n'y a rien à signaler. C'est un compte-rendu classique.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. SPL Plaine Commune Développement, SPLA-IN Noisy Est et SPL Paris & Métropole Aménagement : approbation des rapports d'activité 2021

M. OLLIER - C'est l'approbation du rapport d'activité 2021 que Jacques BENISTI vous aurait présenté s'il avait été là. Il n'y a pas de souci avec ce rapport, je vous invite à le lire car il est extrêmement intéressant.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Nous avons terminé les délibérations. Emmanuel GREGOIRE souhaite nous proposer un vœu.

✚ **Vœu n°3 déposé par le groupe Socialistes, Écologistes et Républicains relatif à la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine**

M. GREGOIRE - Monsieur le Président, nous avons déposé un vœu sur un sujet bien connu de notre assemblée et qui soulève un certain nombre de difficultés. Il s'agit de la ZFE à propos de laquelle nous nourrissons quelques inquiétudes.

En réalité, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, la ZFE est une ambition politique qui nous rassemble très, très largement non seulement à la Métropole du Grand Paris, mais également dans d'autres métropoles de France. Nous nous inquiétons que l'indisponibilité de moyens mis en œuvre revienne à procrastiner sur la mise en œuvre de cette ZFE.

Dans ce vœu, nous rappelons à la Métropole et son exécutif la nécessité de s'engager.

Je précise un amendement oral sur un sujet. Il s'agit de la Conférence des parties que nous avons proposé d'organiser dans un vœu précédent qui avait été voté. Je vous rappelle que nous avons voté à l'unanimité l'organisation de cette Conférence des parties, il faut que nous puissions la mettre en œuvre, faute de quoi nous n'y arriverons pas. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire que l'État ne fait pas le nécessaire, nous devons l'aider à concrétiser cet engagement qui est absolument majeur pour la santé de nos concitoyens.

Soyons honnêtes, cet engagement soulève d'immenses difficultés, notamment pour financer la transition du parc de véhicules. Il faut que nous le fassions parce que c'est une condition indispensable pour rendre soutenable la vie future dans notre métropole.

M. OLLIER - Merci. Nous sommes d'accord avec le principe de ce vœu. Toutefois, je demande que soit supprimée la mention « *en juillet 2023* ». Je suis d'accord avec la Conférence des parties, mais il ne faut pas d'impératif, parce que le mois de juillet 23, à partir d'aujourd'hui, c'est irréalisable techniquement.

Donc, je demande que soit supprimée la mention « *en juillet 2023* » dans l'avant-dernier paragraphe et que l'on écrive « *afin de pouvoir mettre en œuvre la nouvelle étape de la ZFE.* » Cela revient au même et ce serait de nature à faire voter tout le monde.

M. GREGOIRE - Monsieur le Président, je veux bien faire une petite modification. Cependant, il ne faut pas totalement perdre de vue ce repère. J'ai conscience que l'on ne peut pas s'engager à ce que ce soit effectif en juillet.

M. OLLIER - Nous sommes d'accord.

M. GREGOIRE - Nous pourrions écrire « *à partir de juillet 2023* ». Comme disait Jaurès, « *En changeant les mots, on ne change pas les choses.* »

M. OLLIER - « *À partir de juillet 2023* », cela me convient.

M. GREGOIRE - On est d'accord pour que cela ne soit pas un couperet.

M. GUIRAUD - Dans les deux derniers paragraphes, je propose de remplacer « *en juillet 2023* » par « *Dès juillet 2023* ». Tout le monde y trouve son compte.

M. RAIFAUD - L'amendement formulé par Daniel GUIRAUD me convient. Je pense qu'il est important de mentionner la date de 2023. Faute de quoi, cette ZFE va être une longue glissade et on va perdre beaucoup de monde.

(Brouhaha)

M. OLLIER - Je n'ai pas compris ce que vous proposiez.

M. GREGOIRE - On propose d'écrire « *à partir de* » au lieu de « *en* ».

Il y avait une deuxième proposition de remplacer le « *de* » en « *en* ».

M. OLLIER - Première modification dans le premier alinéa des propositions : « *Afin de pouvoir mettre en œuvre la nouvelle étape de la ZFE à partir de 2023.* »

Deuxième modification dans le deuxième alinéa des propositions : « *et procède à sa mise en place dès 2023.* »

M. TORO - Nous allons émettre un vœu, mais n'oublions de faire un peu de communication. Cela n'avance pas à cause de l'État. Au-delà de ce vœu, il va falloir faire autre chose.

M. OLLIER - Tu as raison.

M. TORO - Je propose que nous organisions une réunion avec les présidents de groupes et que nous lancions une action collective. Aujourd'hui, l'État pollue notre pays. Nous devons être bien plus actifs, faute de quoi nous n'y arriverons pas.

M. OLLIER - Pardonne-moi de te mettre sous le couperet du temps, moi, je me lève et je m'en vais. Nous avons eu un débat qui a duré plus d'une heure et demie.

M. TORO - Commission Santé, il faut le faire.

M. OLLIER - Je suis d'accord, mais je te signale que nous sommes en train de voter un vœu qui prévoit que le président de la Métropole convoque sans délai la Conférence des parties. C'est ce que tu proposes. Je le ferai.

Je mets ce vœu aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. OLLIER - Bonnes fêtes de fin d'année à tous. Nous nous retrouverons avec bonheur en janvier.

(La séance est levée à 17 heures 24.)

Etaient présents :

AESCHLIMANN Manuel, AMIABLE Marie-Hélène (jusqu'à 16h51), AMOZIGH Joëlle (jusqu'à 17h15), ASENSI François, AZZAZ Nadège, BAGUET Pierre-Christophe, BAILLY Dominique, BALAGE EL MARIKY Léa (jusqu'à 16h10), BARNAUD Jean-Pierre, BARON Laurent, BAUDRIER Jacques, BECHIEAU François, BEDU Vincent, BELLARD David, BENEDIC Fabien (jusqu'à 16h56), BENETEAU Sébastien (jusqu'à 17h11), BERRIOS Sylvain, BESSIS Aline (jusqu'à 17h12), BIDARD Hélène (jusqu'à 15h12), BLANCHET Stéphane, BONTINCK Katy, BOUAMRANE Karim, BOULARD Geoffroy, BOUDY Guillaume (jusqu'à 15h55), BOYE

Alphonse (jusqu'à 17h17), BUCAILLE Véronique (jusqu'à 17h23), CAHENZLI Denis (jusqu'à 17h23), CAREL Pierre-Olivier, CARVOUNAS Luc, CESARI Eric, CHAIMOVITCH Patrick (jusqu'à 16h27), CHARBONNIER Régis, CHAVANON Marie, CHEVALIER Catherine, COUMET Jérôme (jusqu'à 16h56), COURTOIS Daniel-Georges, CRANOLY Rolin, DAGNAUD François, DALLIER Philippe, DASPET Virginie, DATI Rachida, DE COMARMOND Hélène (jusqu'à 17h01), DE LA RONCIERE Grégoire, DE LARMINAT Ségolène (jusqu'à 17h22), DE RUGY Anne, DECHY François, DEROUARD Clotilde, DONATH Patrick (jusqu'à 16h37), DOUET Patrick, DRAI Carole (jusqu'à 16h54), DULERMO Sébastien, EL KHALFAOUI Shems, EVREN Agnès (jusqu'à 15h09), EXCELLENT Dieunor, FAURE-SOULET Jean-Paul, FOURCADE Michel, FROMANTIN Jean-Christophe, GABELOTAUD Afaf, GAUDIN Philippe, GENESTIER Jean-Michel, GONZALES Didier, GOIJON Philippe, GREGOIRE Emmanuel, GRILLON Eric, GROUSSEAU Jean-Jacques (jusqu'à 17h12), GUHL Antoinette (jusqu'à 15h50), GUIRAUD Daniel, HERVE Stephen, JACQUELINE-COLAS Véronique, JARRY Patrick, JANODET Christine, JEANNE Laurent, JEMNI Halima (jusqu'à 16h40), KARKULOWSKI Jérôme, KERN Bertrand, KOMITES Pénélope (jusqu'à 15h58), KONE Fatoumata, KOUASSI Johanne (jusqu'à 15h55), LALLIER Nathalie (jusqu'à 16h34), LARGHERO Denis (jusqu'à 16h39), LAURENT Jean-Luc, LAURENT Philippe (jusqu'à 16h55), LAVARDE Christine (jusqu'à 17h18), LECLERC Patrice, LECOQ Jean-Pierre, LEJOINDRE Eric (jusqu'à 16h19), LEMOINE Xavier, LEPRETRE Michel (jusqu'à 16h19), LEYDIER Anne-Gaëlle, LIMOGE Marie-Pierre (jusqu'à 16h47), MADEC Roger, MALLO Benjamin (jusqu'à 14h59), MAROUN Séverine (jusqu'à 17h23), MARTIN Jacques JP (jusqu'à 16h37), MARTIN Pierre-Yves (jusqu'à 17h02), MARTIN Xavière (jusqu'à 17h20), MENTRE Gilles (jusqu'à 15h10), MEUNIER Emile, MONGES Philippe, MOTHRON Georges (jusqu'à 17h19), NAJDOVSKI Christophe, NGIMBOUS BATJOM Thérèse, NIZARD Isabelle (jusqu'à 16h48), NOWAK Mélanie (jusqu'à 16h15), OLLIER Patrick, PANETTA Tonino (jusqu'à 16h43), PARISSET Marion, PECCOLO Hélène, PELAIN Pascal, PEREZ Karina (jusqu'à 15h07), PLIEZ Eric (jusqu'à 15h28), QUILLERY Christine (jusqu'à 17h21), RAIFAUD Sylvain, RÉMY-LELEU Raphaëlle, REVILLON Yves, SACK Pierre, SANTINI André, SARRABEYROUSE Olivier (jusqu'à 16h59), SAUERBACH Laurent, SCHLEGEL Eric, SEGUI Marie-Christine (jusqu'à 17h13), SEMELLE Jacques-Henri, SIMON-DECK Sylvie, SOUYRIS Anne, SOW Fatoumata, TAIBI Azzédine, THIROUX Aurore, THOREAU Yves, TORDJMAN Patricia, TORO Ludovic, VAUGLIN François (jusqu'à 16h20), VEDIE Arnaud, VERMILLET Brigitte, WEIL Ariel

Etaient représentés :

BAGUET Pierre-Christophe à LAVARDE Christine (à partir de 16h37), BENISTI Jacques-Alain par BOULARD Geoffroy, BERTHOUT Florence par COURTOIS Daniel-Georges, BESSAC Patrice par LECLERC Patrice, BLUTEAU Jean-Michel par CRANOLY Rolin, BORSALI Jean-Baptiste par CAREL Pierre-Olivier, BOURDIER-CHAREF Angelina par AESCHLIMANN Manuel, BOUTEILLE Monique par DEROUARD Clotilde, BOUYSSOU Philippe par LEPRETRE Michel, CAMBON Christian par MOTHRON Georges, CARREZ Gilles par BERRIOS Sylvain, CATHALA Laurent par SIMON-DECK Sylvie, CHEVREAU Hervé à AMOZIGH Joëlle, CORDEBARD Alexandra par BONTINCK Katy, DE MARCILLAC Aline par LARGHERO Denis, DELL'AGNOLA Richard par PANETTA Tonino, DEMUYNCK Christian par DALLIER Philippe, DOSNE Olivier par CHEVALIER Catherine, FARCY Patrick par BEDU Vincent, FEMEL Yvan par SEGUI Marie-Christine, FRANCHI Vincent par FAURE-SOULET Jean-Paul, FRANCIET Karine par SACK Pierre, GESELL Quentin par DONATH Patrick, GICQUEL Hervé par THOREAU Yves, GUILLET Jean-Jacques par VERMILLET Brigitte, HERBILLON Michel par MARTIN Jacques J-P., HIDALGO Anne par GUIRAUD Daniel, JUVIN Philippe par CESARI Eric, KEITA Djénéba par BAUDRIER Jacques, KLEIN Olivier par GABELOTAUD Afaf, LAFON Laurent par BOYE Alphonse, LECOUFLE Françoise par THIROUX Aurore, LENGEREAU Etienne par LAURENT Philippe, LIMOGE Marie-Pierre à QUILLERY Christine (jusqu'à 15h02), LOUAP Pascal par DE LA RONCIERE Grégoire, MARSIGNY Brigitte par BAILLY Dominique, MATMATI Sinda par RAIFAUD Sylvain, MEIGNEN Thierry par BENETEAU Sébastien, MONTANDON Valérie par MENTRE Gilles, MUZEAU Rémi par KARKULOWSKI Jérôme, PEMEZEC Philippe par MARTIN Pierre-Yves, RABADAN Pierre par EL KHALFAOUI Shems, SAMAKE Hamidou par KOMITES Pénélope, SENANT Jean-Yves par

GOUJON Philippe, SIFFREDI Georges par OLLIER Patrick, SZPINER Francis par NIZARD Isabelle, TORANIAN Anouch par WEIL Ariel, VALLETON Martine par HERVE Stephen

Etaient absents excusés :

ASLANGUL Charles, BELHOMME Jacqueline, BONNET-OULALDJ Nicolas, BROSSAT Ian, CARRERE-GEE Marie-Claire, CIUNTU Marie-Carole, D'HAUTESERRE Jeanne, DOUSSET Didier, MARCILLAUD Bruno, MESSAS Emmanuel, POUX Gilles, TOURY Agnès, VASTEL Laurent, VERON Aurélien, YAVUZ Métin

Etaient absents:

AQUA Jean-Noël, BARODY-WEISS Christiane, BAS Benoît, DAUMIN Stéphanie, DIDIER François-Marie, GAUTRAIS Jean-Philippe, LAGARDE Jean-Christophe, PETIT Carine, RUSSIER Laurent, SADI Abdel, VALIER France-Lise, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WEIL Julien

Le Président de la métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

